



# Programme phare sur le changement climatique de la Communauté du Pacifique

Document conceptuel 2023–2031

Photo couverture : Organisation de carangues voraces en un banc très dense | Crédit photo : iStock

Ce cliché symbolise l'essence même de notre Programme phare sur le changement climatique, à savoir la collaboration et l'intégration au service de l'action face à l'urgence climatique déclarée par les chefs d'État et de gouvernement des pays insulaires océaniques en 2022. Comme le souligne la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, le changement climatique représente une redoutable menace pour les communautés du Pacifique, d'autant que de nombreux États et Territoires insulaires océaniques sont reconnus comme étant en situation de grande vulnérabilité. Ce mode d'organisation des carangues montre la façon dont nous unissons nos forces face à la menace. En cas de danger, les carangues voraces se rassemblent dans des bancs très denses de forme sphérique, démontrant le pouvoir et la force de l'action collective. Cette image nous rappelle que, pour relever le défi complexe et urgent du changement climatique, nous avons besoin de coordonner et de conjuguer nos efforts, tout comme les carangues se défendent des prédateurs en se regroupant.

### **Remerciements :**

Équipe de conception principale : Coral Pasisi, Directrice – Changement climatique et durabilité, Aude Chenet, Conseillère principale – Responsabilité sociale et environnementale (RSE), et Edward Boydell, Conseiller en programmation, conception et apprentissage (équipe CPS) ; Ana Ilic et David Poulton (équipe Alinea International).

[Sera modifié dans la version finale après consultation et commentaire des membres et des partenaires.]

Le Programme phare sur le changement climatique de la CPS, dont la conception a été pilotée par le Programme durabilité environnementale et changement climatique (CCES) de la CPS, a été co-construit de concert avec les divisions de l'Organisation et les consultants d'Alinea International, ainsi qu'avec la participation de plusieurs membres du personnel de la CPS. Nous adressons nos plus sincères remerciements à tous les membres de l'équipe de la CPS qui ont pris une part active dans l'élaboration du présent document. Nous remercions tout particulièrement l'équipe principale de son soutien indéfectible, de sa participation et de ses précieux conseils. Nous tenons également à saluer les contributions d'autres parties prenantes au sein de la CPS, de nos pays membres et des partenaires régionaux. Leurs éclairages, le temps qu'ils ont consacré à cet exercice et leur expertise nous ont été indispensables.

# Avant-propos

[Directeur général de la CPS, Stuart Minchin]

## Préface

Je vous adresse, dans le respect de la tradition océanienne, mes sincères salutations.

Notre Programme phare sur le changement climatique s'inspire du vaka océanien, cette pirogue traditionnelle qui symbolise l'unité, la résilience et la navigation ancestrale. À l'image du vaka qui relie les îles au-delà de la distance, le Programme phare se veut une plateforme d'action collective, profondément enracinée dans notre patrimoine et notre leadership partagé en Océanie. Pour nous, Océaniens, le vaka est bien plus qu'une simple pirogue ; il évoque à lui seul l'audace de nos explorateurs et notre lien indissociable avec l'océan Pacifique, notre continent bleu.

Dans le cadre du Programme phare, nous nous sommes fixé quatre effets à atteindre à l'horizon 2031, avec et pour les membres de la CPS :

- **Adaptation et résilience** : On constate une meilleure adaptation et un renforcement de la résilience des populations et des communautés du Pacifique, des infrastructures critiques et de l'environnement bâti, ainsi que des écosystèmes et des services écosystémiques, dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS.
- **Atténuation et transition juste** : Les États et Territoires insulaires océaniques opèrent une transition accélérée vers une économie sobre en carbone selon une approche abordable et sûre dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS, permettant la réduction, la prévention ou le piégeage des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la promotion de la sécurité énergétique dans la région.
- **Pertes et préjudices, et sécurité climatique** : Les États et Territoires insulaires océaniques comprennent les pertes et préjudices résultant des changements climatiques, planifient en conséquence, y remédient et prennent des mesures énergiques pour les réduire au maximum, en mobilisant les appuis nécessaires au niveau régional et international, en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS.
- **Financement climatique** : Les États et Territoires insulaires océaniques ont concrètement accès à des financements climatiques sensiblement accrus et les utilisent efficacement pour réaliser leurs objectifs prioritaires et leurs engagements concernant le changement climatique à tous les niveaux.

Pour réaliser ces effets, conformément à la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et au Plan stratégique de la CPS, nous faisons des valeurs océaniques nos balises de navigation de sorte à faire route vers le bien-être et la prospérité pour tous et à donner du sens à notre action. Dans notre itinéraire commun au service de notre Pacifique bleu, nous adhérons aux valeurs suivantes :

- Enginkehlap | Faire preuve de générosité : Nous pourvoyons mutuellement à nos besoins. Ensemble, nous œuvrons pour accomplir notre mission commune en attachant de la valeur à toutes les contributions.
- Kaitakitanga | Assumer le rôle de gardien : Nous assumons le rôle de gardien de notre Pacifique bleu. Notre histoire, nos savoirs et notre science renferment les solutions aux défis d'aujourd'hui.
- Gida Gaituvwa | Avancer dans l'unité : Nous avançons ensemble. Ne laissant personne de côté, nous exploitons la richesse intergénérationnelle de notre histoire et de notre culture.
- Aroha | Prendre soin : Nous prenons soin les uns des autres. Le bien-être au sein de nos populations et lieux de vie est au cœur de nos efforts.

Au cours de ce voyage, nous avons impérativement besoin de nos honorables pays membres, des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et de l'architecture régionale élargie, et de nos estimés partenaires du développement. Leur sagesse collective et leur vision partagée nous incitent à honorer les aspirations et priorités diverses de nos communautés du Pacifique. Ce voyage est placé sous le signe de l'unité, de la défense d'une cause commune et de la collaboration régionale. Chaque pas que nous franchissons nous rapproche d'un avenir meilleur pour ce Pacifique que nous aimons tant. En embarquant ensemble à bord du Programme phare sur le changement climatique, nous avons à cœur de mettre le cap sur un avenir résilient et durable.

Nous accueillerons à bras ouverts toutes celles et tous ceux qui souhaitent rejoindre notre vaka en partance pour aider tous les peuples du Pacifique à relever les nombreux défis qui les attendent et à saisir les possibilités qui se présentent.

Vinaka vakalevu et merci de faire partie de cette vision partagée. Fakaau lahi mahaki.

Coral Pasisi

Directrice – Changement climatique et durabilité environnementale de la CPS

## Sommaire

Résumé.....	8
1. Introduction .....	11
1.1. À propos du présent document conceptuel .....	11
1.2. Objet et public visé .....	11
1.3. Économie du document.....	12
1.4. Glossaire.....	13
1.5. Méthodologie de conception.....	14
2. Paysage du développement et analyse de la situation .....	16
2.1. Problématique du développement.....	16
2.1. Ambitions régionales pour le climat.....	17
2.2. Capacités de la CPS dans le domaine du changement climatique.....	18
3. Objectifs, résultats escomptés et stratégies facilitatrices du Programme phare .....	22
3.1. Objectifs.....	22
3.2. Théorie du changement.....	22
3.3. Domaines d'intervention clés et actions collectives.....	25
3.3.1. Domaines d'intervention clés.....	25
3.3.2. Actions collectives (ensemble d'actions et d'initiatives) .....	25
3.4. Hypothèses fondamentales .....	39
4. Approches de mise en œuvre.....	40
4.1. Intégration et coordination .....	40
4.2. Renforcement des capacités .....	41
4.3. Innovation, agilité et adaptabilité .....	41
4.4. Mobilisation de ressources .....	41
4.5. Intégration de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale, de la culture et des droits de la personne 42	
5. Incarnation des valeurs de la Communauté du Pacifique au travers du Programme phare.....	43
6. Modalités de gouvernance et de gestion.....	46
7. Suivi, évaluation, apprentissage et rapports.....	48
8. Gestion des risques .....	49

## Acronymes

AECP	approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches
APD	aide publique au développement
BAsD	Banque asiatique de développement
CCES	Programme durabilité environnementale et changement climatique (CPS)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDI	Commission du droit international
CDN	contribution déterminée au niveau national
CePaCT	Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique
CIJ	Cour internationale de Justice
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COP	Conférence des Parties
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
CPEIR	Revue des dépenses publiques et du cadre institutionnel pour le climat
CRGA	Comité des représentants des gouvernements et administrations
DFAT	ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce
EQAP	Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (CPS)
FAME	Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (CPS)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEMM	Conférence des ministres de l'Économie des pays membres du Forum
FESRIP	Cadre pour la sécurité et la résilience énergétiques dans le Pacifique
FFA	Agence des pêches du Forum
FIP	(Secrétariat général du) Forum des Îles du Pacifique
FMI	Fonds monétaire international
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
FVC	Fonds vert pour le climat
GCP	gestion communautaire des pêches
GEM	Division géosciences, énergie et services maritimes (CPS)
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIS	genre et inclusion sociale
GN-SEC	Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables
GSP	Partenariat mondial sur les sols
HOF	directeurs des pêches du Pacifique
HOPS	directeurs des services planification et statistique du Pacifique
HRSD	Division droits de la personne et développement durable (CPS)
IGIF	Cadre intégré d'information géospatiale des Nations Unies
INN	(pêche) illicite, non déclarée et non réglementée
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ONU)
ITPGRFA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
KFA	axe prioritaire (CPS)
KJWA	Action commune de Koronivia pour l'agriculture
LEDS	stratégie de développement à faible taux d'émission
LGBTQI intersexes	personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers (ou en questionnement) et

LRD	Division ressources terrestres (CPS)
MELnet	réseau de suivi, évaluation et apprentissage (Pacifique)
MFAT	ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce
MNV	Mesure, notification et vérification
MOAF	ministres de l'Agriculture et de la Foresterie du Pacifique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectifs de développement durable
OMD	Direction opérations et gestion (CPS)
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
OSC	organisation de la société civile
PANA	programme national d'action pour l'adaptation
PASO	Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique
PCCR	Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique
PCREE	Centre océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
PEARL	planification, évaluation, responsabilité, réflexion et amélioration continue
PEID	petits États insulaires en développement
PHD	Division santé publique (CPS)
PHES	directeurs de l'éducation des pays océaniques
PHOAFS	directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique
PIANGO	Association océanienne des organisations non gouvernementales
PIB	produit intérieur brut
PIDP	Programme de développement des îles du Pacifique
PI-GOOS	Alliance régionale du Pacifique insulaire relative au Système mondial d'observation de l'océan
PIRT	Table ronde océanienne pour la conservation de la nature
PMSB	Banque d'échantillons marins du Pacifique
PNA	plan national d'adaptation
PPA	Pacific Power Association
PRM	Réunion pour la résilience dans le Pacifique
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
PRP	Partenariat pour la résilience dans le Pacifique
PV	photovoltaïque
RFMM	Conférence régionale des ministres des Pêches
RSE	responsabilité sociale et environnementale
SCEE	Système de comptabilité économique et environnementale
SDD	Division statistique pour le développement (CPS)
SEA	suivi, évaluation et apprentissage
SIG	système d'information géographique
SPL	équipe Stratégie, performance et amélioration continue (CPS)
SPTO	Organisation du tourisme du Pacifique Sud
UE	Union européenne
USP	Université du Pacifique Sud
WASH	sécurité hydrique, eau, assainissement et hygiène
WCPFC	Commission des pêches du Pacifique occidental et central

# Résumé

## Le Programme phare sur le changement climatique : objet et résultats attendus

Le Programme phare sur le changement climatique de la Communauté du Pacifique (CPS) mobilise, à travers la démarche « Une seule CPS », l'ensemble des capacités et des services que possède l'Organisation dans le domaine du changement climatique pour accélérer l'action menée aux côtés et au service des pays membres. Le Programme phare définit notre approche institutionnelle de l'action climatique et a vocation à renforcer les mesures et les partenariats établis en interne ainsi qu'aux niveaux régional et mondial pour apporter un soutien rapide aux États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS dans la lutte contre le changement climatique ainsi que pour offrir une plateforme d'investissement accessible aux bailleurs de fonds et aux organismes finançant l'action climatique. Il regroupe les interventions menées par la CPS dans les grands domaines de l'action climatique : adaptation et résilience ; atténuation et transition juste ; pertes et préjudices, et sécurité climatique ; et mobilisation et utilisation efficaces de financements additionnels pour le climat, qui sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les principaux objectifs du Programme phare sont les suivants :

- faire en sorte que les capacités de la CPS soient à la hauteur des ambitions et des demandes des pays membres ;
- renforcer la collaboration en interne et avec les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et les partenaires afin de mieux répondre aux besoins des membres ;
- développer l'accès de la région Pacifique aux financements climatiques et renforcer sa capacité d'absorption de sorte à favoriser l'intensification de l'action climatique ; et
- ajuster les modalités d'accès aux ressources et leur utilisation, pour qu'elles soient mieux adaptées aux contextes propres aux États et Territoires insulaires océaniques.

## Pourquoi a-t-on besoin d'une approche programme intégrée pour l'action climatique dans le Pacifique ?

Le changement climatique menace l'existence même de l'Océanie. Ainsi que l'ont déclaré les dirigeants océaniques en 2022, le Pacifique fait face à une urgence climatique qui met en péril les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être de ses peuples et de ses écosystèmes. C'est ce message que les dirigeants du Pacifique ne cessent de répéter depuis une décennie. Cet appel du clairon résonne aujourd'hui au cœur de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et trouve écho dans les grands axes prioritaires définis dans le nouveau Plan stratégique 2021–2031 de la Communauté du Pacifique. Or, les ressources financières allouées au secteur du changement climatique dans le Pacifique demeurent manifestement insuffisantes. Selon les estimations, les États et Territoires insulaires océaniques ont besoin de 1,65 milliard de dollars des États-Unis par an pour s'adapter au changement climatique et concrétiser les engagements qu'ils ont pris au titre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN)<sup>1</sup>. Ce chiffre représente moins de 2 % de la somme à mobiliser à l'échelle mondiale pour l'action climatique, à savoir 100 milliards de dollars É.-U. par an à l'horizon 2025<sup>2</sup>. Néanmoins, les pays de la région ne reçoivent pour l'heure que 220 millions de dollars É.-U. par an, soit environ 0,22 % de l'objectif mondial. Les projets consacrés au changement climatique qui bénéficient de tels financements sont souvent menés de manière sporadique, sur un horizon à court terme et sans logique de pérennisation, ce qui fait obstacle à l'instauration d'une résilience climatique à long terme et d'une transition juste et durable vers un avenir décarboné<sup>3</sup>.

La CPS possède un large éventail de capacités dans le secteur du changement climatique, et toutes ses divisions scientifiques et techniques contribuent à l'action climatique. Auparavant, les projets menés par la CPS dans ce domaine étaient mis en œuvre de manière cloisonnée par ses divisions techniques et ses programmes sectoriels. On estime qu'au moins 17 % des agents de la CPS participent à des activités liées au climat, ce qui représente environ 11 % du budget annuel des divisions de la CPS. Notons qu'une grande part de ce budget ne provient pas des mécanismes établis de financement de l'action climatique. Le Programme

---

<sup>1</sup> Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), le Pacifique a besoin d'un milliard de dollars É.-U. par an dans les secteurs de l'adaptation et du renforcement de la résilience. En outre, il faudra 650 millions de dollars É.-U. par an jusqu'en 2030 pour concrétiser les objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables dans les CDN des pays insulaires océaniques, selon les estimations de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

<sup>2</sup> À la COP26, les pays développés sont convenus de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars É.-U. par an jusqu'en 2025 et se sont engagés à trouver un meilleur équilibre entre adaptation et atténuation dans les financements accordés.

<sup>3</sup> PNUD, 2021, Climate finance effectiveness in the Pacific: Are we on the right track? Discussion Paper, <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/pacific/UNDP-Climate-Finance-Effectiveness-in-the-Pacific-Discussion-Paper.pdf>.



phare sur le changement climatique vise à mobiliser des financements plus souples pour le climat de sorte à répondre aux besoins de capacités actuels et grandissants dans ce domaine, et ce, pour tous les secteurs et domaines d'intervention relevant du mandat de la CPS. L'objectif est de progressivement basculer de projets isolés à court terme, largement tributaires d'une aide publique au développement (APD) limitée, vers des investissements programmatiques continus et durables, alimentés par les financements pour le climat. Cette approche est non seulement le gage de la cohérence et du financement durable des projets de la CPS dans le secteur du changement climatique, mais elle permet aussi de renforcer l'appui apporté aux membres dans le domaine de l'action climatique au cours de cette période charnière.

### Comment le Programme phare sur le changement climatique sera-t-il rendu opérationnel ?

Le Programme phare s'articule autour de quatre dimensions de l'action climatique, auxquelles sont associés des effets à long terme à réaliser d'ici à 2031. Pour appuyer ces effets, la CPS intègre plusieurs dimensions transversales facilitatrices. Elle œuvre dans un large éventail de domaines où l'action menée de longue date par ses divisions techniques lui confère un avantage comparatif et elle se concentre sur les secteurs clés définis par les membres – la pêche, la santé, l'agriculture et l'utilisation des sols, l'éducation, les droits de la personne et le développement social, les géosciences, l'énergie et les services maritimes, et la statistique pour le développement. De nombreuses actions collectives conduites par l'ensemble des divisions et des services de soutien contribuent à la réalisation des effets escomptés au titre du Programme phare. Cette articulation est représentée de manière schématique dans le tableau suivant.

<i>Dimensions de l'action climatique :</i>	<b>Adaptation et résilience</b>	<b>Atténuation et transition juste</b>	<b>Pertes et préjudices, et sécurité climatique</b>	<b>Financement climatique</b>
<i>Effets à long terme à l'horizon 2031 :</i>	On constate une meilleure adaptation et un renforcement de la résilience des populations et des communautés du Pacifique, des infrastructures critiques et de l'environnement bâti, ainsi que des écosystèmes et des services écosystémiques, dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS.	Les États et Territoires insulaires océaniques opèrent une transition accélérée vers une économie sobre en carbone selon une approche efficace et abordable dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS, permettant la réduction, la prévention ou le piégeage des émissions de gaz à effet de serre (GES) et contribuant, en corollaire, à une économie verte, à des infrastructures résilientes et à la sécurité énergétique.	Les États et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'un soutien et d'activités de renforcement des capacités efficaces en vue du traitement, de la réduction et de la prévention des pertes et préjudices liés au changement climatique, en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS.	Les États et Territoires insulaires océaniques ont concrètement accès à des financements climatiques sensiblement accrus et les utilisent efficacement pour réaliser leurs objectifs prioritaires et leurs engagements concernant le changement climatique à tous les niveaux.
<i>Qui seront atteints grâce à l'intégration de dimensions transversales facilitatrices :</i>	<b>Plaidoyer, stratégie et leadership</b>	<b>Science, information et savoirs / Mesure, notification et vérification (MNV) / suivi et évaluation</b>	<b>Mobilisation efficace de ressources et collaboration</b>	
<i>Dans des domaines d'intervention clés :</i>	Les <b>domaines d'intervention clés</b> recouvrent les domaines thématiques, les programmes et les priorités stratégiques définis pour chaque dimension, le but étant de préserver la pertinence du Programme phare pendant toute sa durée de mise en œuvre, d'intégrer les contributions des différents services, programmes et divisions de l'Organisation, et de préciser l'avantage comparatif dont dispose la CPS au niveau régional.			
<i>À travers des actions collectives :</i>	Les <b>actions collectives</b> désignent les initiatives particulières susceptibles d'être mises en œuvre par une ou plusieurs divisions pendant une courte durée, qui peuvent évoluer pendant la période d'application du Programme phare ; elles se répartissent en trois catégories : actions de maintien (capacités existantes), actions d'intensification (expansion des capacités existantes) et actions de développement (acquisition ou mise en place de nouvelles capacités en réponse à la demande des membres).			

## **Conception du Programme phare sur le changement climatique**

Le Programme phare sur le changement climatique a été conçu dans le cadre d'un processus collaboratif mené sur deux ans, doublé d'une évaluation des capacités et de l'offre de services de la CPS dans le domaine du climat. Les priorités des parties prenantes ont été intégrées aux principales composantes du Programme phare, ces dernières étant alignées sur les ambitions régionales émanant des cadres, politiques et stratégies adoptés au niveau international et régional, ainsi que sur les conclusions des réunions régionales pertinentes tenues dans les secteurs d'intervention de la CPS. Si ce document conceptuel sert avant tout à orienter le travail des agents de la CPS, il permet aussi, en externe, de préciser le rôle que joue l'Organisation dans le domaine de l'action climatique, en aidant les membres et les partenaires à cerner les possibilités de collaboration et les synergies à mettre en place.

Le document conceptuel décrit en détail les objectifs et les stratégies inscrits dans le Programme phare sur le changement climatique pour 2023–2031, dans le droit fil du Plan stratégique 2022–2031 de la CPS. Il met en avant les domaines d'intervention clés et les actions collectives qui permettront au Programme phare d'atteindre ses objectifs, conformément à sa théorie du changement.

Pour financer ce travail de manière stratégique et durable, il faut prépositionner des capacités dans des domaines clés et mobiliser des financements climatiques auprès d'un large éventail de sources sur un horizon temporel élargi. Un premier investissement d'ancrage du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT) a sensiblement contribué à la définition et à la mise en œuvre simultanées du Programme phare, ainsi qu'à la mobilisation de nouveaux appuis tant en interne qu'à l'extérieur de l'Organisation.

Enfin, pour mesurer l'impact du Programme phare, il faudra prendre le temps de créer un système adéquat de suivi, évaluation et apprentissage, adossé au cadre de résultats, en mettant à profit les compétences de la CPS et en veillant à ce que les membres soient informés de manière pertinente de l'impact obtenu. Ce dispositif sera élaboré et affiné avec le temps, une fois que le Programme phare sur le changement climatique aura été approuvé par les membres.

# 1. Introduction

## 1.1. À propos du présent document conceptuel

Le Programme phare sur le changement climatique de la Communauté du Pacifique (CPS) est un vaste programme intégré, qui a vocation à mettre en œuvre l'approche institutionnelle retenue par la CPS pour l'action climatique, à préciser la valeur ajoutée de l'Organisation et à renforcer la collaboration régionale. L'objectif est d'aider concrètement les États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS à faire progresser l'action climatique dans ses différentes dimensions, à savoir l'adaptation et la résilience, l'atténuation et la transition juste, les pertes et préjudices, et la sécurité climatique, ainsi qu'à mobiliser des financements additionnels pour le climat et à aider les pays membres à les utiliser efficacement, tous ces éléments étant indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Cette approche intégrée s'impose plus que jamais compte tenu du large éventail de secteurs et de disciplines dans lesquels intervient la CPS et de l'architecture régionale.

Le présent document conceptuel décrit dans les grandes lignes les ambitions et les stratégies du Programme phare de la CPS pour 2023–2031. Il s'inscrit dans le prolongement du Plan stratégique 2022–2031 de la CPS et retranscrit notre trajectoire stratégique organisationnelle ainsi que notre attachement aux ODD et à la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050. L'orientation stratégique du Programme phare est essentiellement alignée sur deux des axes prioritaires de la CPS :

- Premier axe prioritaire – Résilience et action climatique ;
- Septième axe prioritaire – Efficacité institutionnelle transformatrice.

Le Programme phare s'inscrit aussi dans les axes prioritaires suivants :

- Deuxième axe prioritaire – Ressources naturelles et biodiversité ;
- Troisième axe prioritaire – Systèmes alimentaires ;
- Quatrième axe prioritaire – Équité, éducation et développement social ;
- Cinquième axe prioritaire – Économies et moyens d'existence durables ;
- Sixième axe prioritaire – Santé planétaire.

Le Programme phare s'inscrit dans le droit fil de la vision dessinée dans la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 : « En tant que chefs d'État et de gouvernement océaniques, nous aspirons à une région Pacifique résiliente, où règnent la paix, l'harmonie, la sécurité, l'inclusion sociale et la prospérité, et où tous les peuples du Pacifique peuvent vivre libres et en bonne santé, tout en étant productifs. » Plus particulièrement, il appuie la construction de l'avenir souhaité en matière de gestion des changements climatiques et des catastrophes, tel qu'énoncé dans la Stratégie 2050 : « Tous les peuples du Pacifique demeurent résilients face aux conséquences du changement climatique et aux catastrophes et sont en mesure de vivre dans des conditions de sécurité, de sûreté et de prospérité. La région continue de jouer un rôle de chef de file dans l'action climatique à l'échelle mondiale. »

## 1.2. Objet et public visé

Le présent document conceptuel a pour objet de :

- préciser le contexte et l'orientation stratégique du Programme phare sur le changement climatique à l'horizon 2031, en alignant les capacités de la CPS sur les priorités des pays membres et le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS ;
- démontrer de quelle manière le Programme phare atteindra les objectifs énoncés dans la théorie du changement, en décrivant de manière synthétique ses domaines d'intervention clés et les actions collectives prévues ;
- présenter clairement aux parties prenantes l'étendue des travaux menés par la CPS dans le domaine du climat et l'appui que le Programme phare peut apporter aux pays membres de l'Organisation à l'avenir.

Le présent document conceptuel est destiné aux publics suivants :

- Parties prenantes internes de la CPS :
  - Personnel de soutien du Programme phare : le document conceptuel constitue la feuille de route des opérations du Programme phare ;

- Divisions de la CPS : le document conceptuel oriente la mise en adéquation des activités menées par les divisions dans le domaine du changement climatique et leurs plans de travail et activités annuels avec les objectifs et les domaines d'intervention clés du Programme phare ;
- Bureaux sous-régionaux et Direction opérations et gestion (OMD) : le document conceptuel délimite les formes d'appui que les systèmes requis doivent assurer pour une mise en œuvre efficace du Programme phare ;
- Parties prenantes externes :
  - Gouvernements des États et Territoires membres : les grands ministères et les ministères de tutelle peuvent déterminer la façon dont la CPS peut les aider à réaliser leurs priorités et leurs objectifs pour le climat ;
  - Partenaires d'exécution : il s'agit des autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et de l'architecture régionale élargie, des membres des différents réseaux, et des partenaires actuellement ou potentiellement chargés des travaux de recherche et d'exécution. Ces partenaires peuvent s'appuyer sur le présent document pour déterminer en quoi les initiatives de la CPS peuvent compléter, étendre et renforcer leurs objectifs pour l'action climatique ;
  - Partenaires du développement : il s'agit des partenaires du développement actuels et potentiels qui peuvent utiliser le Programme phare pour cerner les domaines où l'investissement contribue à un programme de travail global et durable étayé et guidé par la CPS.

### 1.3. Économie du document

Le présent document conceptuel est divisé en huit sections.

**Section 1 : Introduction** (la présente section) — Cette partie explicite l'objet et le public cible du document et propose un glossaire des principaux termes utilisés, ainsi qu'un bref aperçu de la méthodologie retenue pour la conception du Programme phare (détaillée à l'annexe 1).

**Section 2 : Paysage du développement et analyse de la situation** — Cette partie décrit dans les grandes lignes la nécessité d'intensifier l'action climatique et de mobiliser des financements accrus pour le climat, brosse un tableau d'ensemble des engagements régionaux relatifs au changement climatique et présente les actions et les capacités de la CPS dans le domaine du climat (détaillés aux annexes 2, 3 et 4).

**Section 3 : Objectifs, résultats escomptés et stratégies facilitatrices** — Cette partie décrit les réalisations que le Programme phare s'engage à obtenir, en précisant ses objectifs et sa théorie du changement. Elle explique à la suite les domaines d'intervention clés du Programme phare et les mesures plus spécifiques qui orientent les efforts déployés par celui-ci et les divisions de l'Organisation en matière de conception, de mise en œuvre et de mobilisation de fonds. On trouve également dans cette partie une présentation des hypothèses fondamentales retenues.

**Section 4 : Approches de mise en œuvre** — Cette partie décrit les modalités de mise en œuvre du Programme phare en tant que programme intégré au sein de la CPS, s'inscrivant en complémentarité avec l'action de l'architecture régionale, et décrit succinctement les résultats escomptés, les axes de travail et les actions collectives que cette approche programmatique entend favoriser.

**Section 5 : Incarnation des valeurs de la Communauté du Pacifique au travers du Programme phare** — Cette partie précise les valeurs propres à la CPS que le Programme phare incarnera dans son travail.

**Section 6 : Modalités de gouvernance et de gestion** — Cette partie décrit succinctement la structure de gouvernance du Programme phare.

**Section 7 : Suivi, évaluation, apprentissage et rapports** — Cette partie décrit globalement la caractérisation et la structuration de ces éléments à ce stade de la conception (le projet de cadre de résultats figure à l'annexe 5). Ils seront affinés et mis à l'essai une fois le Programme phare entériné par les membres (on trouvera à l'annexe 7 les grandes activités au cours desquelles des échanges seront engagés pour obtenir l'approbation du Programme phare).

**Section 8 : Gestion des risques** — Cette partie recense les risques potentiels et les stratégies d'atténuation associées (le cadre de gestion des risques est reproduit à l'annexe 6).

## 1.4. Glossaire

Dimensions de l'action climatique	Chantiers stratégiques pour le climat au travers desquels le Programme phare décline son action climatique : 1) adaptation et résilience ; 2) atténuation et transition juste ; 3) pertes et préjudices, et sécurité climatique ; et 4) financement climatique.
Dimensions facilitatrices	Services pour le climat permettant la réalisation des actions prévues pour les quatre dimensions de l'action climatique : 5) plaidoyer, stratégie et leadership ; 6) science, information et savoirs / mesure, notification et vérification (MNV) / suivi et évaluation ; et 7) mobilisation efficace de ressources et collaboration.
Domaines d'intervention clés	Domaines d'intervention et compétences stratégiques du Programme phare au regard des dimensions de l'action climatique.
Actions collectives	Activités et actions tangibles entreprises par la CPS dans les domaines d'intervention clés du Programme phare, pour maintenir les initiatives existantes, les intensifier ou en développer de nouvelles.
Programmes phares	Programmes intégrés, évolutifs et de grande ampleur mis en place dans les grands domaines d'action transversaux de la CPS. Ces programmes permettent de coordonner les capacités et les ressources – à savoir les projets, les financements et le personnel — de l'ensemble de l'Organisation afin de produire un impact collectif au regard des axes prioritaires du Plan stratégique de la CPS.
Mécanisme élargi « Un seul CORP »	Partenariat établi entre les organisations intergouvernementales régionales pour soutenir l'engagement renforcé des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique en faveur du régionalisme et de ses grands objectifs, à savoir un développement durable, une croissance économique inclusive et équitable, des systèmes juridiques, financiers, administratifs et de gouvernance renforcés, et la paix et la sécurité pour tous. Le CORP est actuellement composé des organisations intergouvernementales régionales suivantes : Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA), Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO), Communauté du Pacifique (CPS), Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), Pacific Power Association (PPA), Programme de développement des îles du Pacifique (PIDP), Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) et Université du Pacifique Sud (USP).
Initiative Kiwa	Programme multi-bailleurs visant à renforcer la résilience au changement climatique des écosystèmes, des communautés et des économies des îles du Pacifique grâce à des solutions fondées sur la nature. Il simplifie l'accès des autorités, de la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG) et des entités régionales présentes dans les États et Territoires insulaires océaniques à des fonds destinés à l'adaptation au changement climatique et au financement de solutions fondées sur la nature.
REDD+	L'acronyme REDD désigne la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. La composante « + » représente les activités supplémentaires menées dans le secteur forestier pour protéger le climat, à savoir la gestion durable des forêts, et la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier.
Solutions fondées sur la nature	Actions visant à protéger, gérer de manière durable ou restaurer des écosystèmes naturels pour relever les défis de société – comme ceux relatifs au changement climatique, à la santé humaine, à la sécurité alimentaire et hydrique et à la réduction des risques de catastrophe –, de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité (par exemple, lutter contre les inondations en zones côtières en mettant à profit les services écosystémiques, tels que le reboisement).
Piégeage du dioxyde de carbone	Processus de piégeage et de stockage du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère. C'est l'une des méthodes permettant de réduire la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère afin de limiter l'évolution du climat à l'échelle du globe.
Adaptation	Démarche d'ajustement aux effets actuels et futurs de l'évolution du climat. Cette démarche, anticipative ou réactive, est entreprise dans de nombreux secteurs et cible les conséquences du changement climatique dans le secteur considéré. Les solutions d'adaptation englobent les mesures susceptibles d'annuler les effets négatifs connus du

	changement climatique et celles qui tirent parti de ses effets positifs ou des avantages pouvant découler à terme des mesures appliquées.
Résilience	Capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposés à des aléas de résister à leurs effets, de les résorber, de s'y adapter, de se transformer en conséquence et de s'en relever rapidement et efficacement, notamment en préservant et en rétablissant les structures et fonctions essentielles au moyen de la gestion des risques (définition provisoire donnée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes [UNDRR]).
Atténuation	Mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), grâce à l'efficacité énergétique (consommer moins de combustibles fossiles pour produire de l'énergie) et à la prévention des émissions de dioxyde de carbone. Ces mesures englobent notamment le recours à des technologies innovantes, l'utilisation d'énergies renouvelables, l'amélioration de la performance énergétique des vieux équipements et l'évolution des pratiques de gestion et des comportements de consommation.
Transition juste	Approche visant à garantir que toutes les parties prenantes bénéficient de la transition vers une économie plus verte et que personne n'est laissé de côté.
Pertes et préjudices	Ensemble très large des pertes et préjudices irréversibles qui résultent des effets du changement climatique et se produisent en dépit des mesures d'atténuation ou d'adaptation. Les pertes et les préjudices peuvent être d'ordre économique (pertes matérielles auxquelles il est possible d'attribuer une valeur monétaire, telles que la destruction de biens, la perte de revenus et les dommages aux infrastructures) ou non économique (pertes immatérielles auxquelles il est difficile d'attribuer une valeur monétaire, mais qui touchent des éléments revêtant une importance vitale sur le plan culturel, social ou personnel, comme le patrimoine culturel, la perte de savoirs traditionnels ou un traumatisme émotionnel et psychologique).
Sécurité climatique	La sécurité climatique fait référence aux effets de la crise climatique sur la paix et la sécurité, en particulier dans les zones fragiles et touchées par des conflits. Les effets du changement climatique peuvent déclencher une rivalité pour les ressources naturelles, bouleverser les moyens d'existence et provoquer des déplacements de masse, ce qui accroît les risques de tension sociale et d'instabilité.
Financement climatique	Fonds mobilisés au niveau local, national ou international, auprès de sources de financement publiques, privées et autres. Les financements climatiques proviennent de sources très variées : partenaires bilatéraux et multilatéraux, investissements du secteur privé, marchés du carbone et mécanismes de financement innovants. La mobilisation de financements climatiques est une étape clé dans la réalisation des objectifs climatiques fixés dans les instruments internationaux, plus particulièrement l'Accord de Paris, et dans la mise en œuvre des plans et priorités nationaux et régionaux.
Mesure, notification et vérification (MNV)	Processus en plusieurs étapes de mesure des réductions d'émissions de GES résultant d'une activité donnée d'atténuation, telle que la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, au cours d'une période donnée, et de notification des mesures obtenues à une entité tierce accréditée. La tierce partie vérifie alors les réductions indiquées et atteste leur véracité.

## 1.5. Méthodologie de conception

Pendant toute la phase de conception du Programme phare, une attention particulière a été accordée aux consultations afin de garantir l'adhésion des parties prenantes en interne et une compréhension commune des objectifs et de l'approche retenue. Ces échanges se sont inscrits dans le prolongement des consultations menées auprès des membres au cours des deux années antérieures afin de déterminer les priorités à inscrire dans le Plan stratégique de la CPS, notamment pour ce qui concerne l'axe prioritaire 1 (Résilience et action climatique) et la nécessité de transformer les approches de la CPS pour les insérer dans une démarche programmatique intégrée au titre du septième axe prioritaire (Efficacité institutionnelle transformatrice).

Le Programme phare a été élaboré dans le cadre d'une démarche de conception participative en quatre étapes.

## **Étape 1 : Conceptualisation du Programme phare et adoption d'un prisme commun pour l'action climatique**

Cette première étape, réalisée de janvier à avril 2022, visait à définir le concept et la raison d'être du Programme phare sur le changement climatique et à parvenir à un accord préliminaire au sein de la CPS quant au prisme commun à adopter pour l'évaluation de l'offre actuelle de capacités et de services de l'Organisation dans le secteur du climat.

Le bilan des contributions collectives de la CPS se voulait comparable et facilement compréhensible par toutes les parties prenantes. La première étape a été de se mettre d'accord sur un cadre commun pour définir clairement les capacités et services actuels de la CPS. Ce cadre se décline en sept dimensions de l'action climatique, classées en deux catégories : les actions climatiques (le « quoi ») (points 1 à 3) et les activités facilitatrices essentielles (le « comment ») (points 4 à 7) :

1. Adaptation au changement climatique et résilience (adaptation de l'activité humaine et de la nature à l'évolution du climat) ;
2. Atténuation des effets du changement climatique (réduction des changements climatiques) ;
3. Pertes et préjudices, et sécurité climatique (répartition équitable des conséquences et bénéfices du changement climatique) ;
4. Mobilisation de financements climatiques ;
5. Plaidoyer, stratégie et leadership ;
6. Développement de la science du climat et de l'information ;
7. Appui aux dispositifs de mesure, notification et vérification (MNV).

Ce cadre visait à orienter l'état des lieux institutionnel et à étayer, données à l'appui, la définition des ambitions qui pourraient être intégrées aux effets escomptés au niveau organisationnel. Une première évaluation globale des capacités et services dont dispose la CPS au regard de ces dimensions a été menée par le personnel du Programme durabilité environnementale et changement climatique (CCES), qui a proposé un bilan provisoire, dont les résultats ont été affinés ultérieurement (à l'étape 2).

## **Étape 2 : Évaluation exhaustive des contributions de la CPS dans le secteur du changement climatique**

À cette étape, un état des lieux complet des efforts consentis par la CPS dans le domaine de l'action climatique a été dressé. Il s'est notamment appuyé sur une évaluation des capacités actuelles de l'Organisation au regard des dimensions de l'action climatique et des dépenses consacrées aux services pour le climat. L'état des lieux a permis de brosser un tableau détaillé de l'offre de services et de capacités de la CPS dans le domaine du climat, dont on trouve une synthèse dans la « vue d'ensemble des capacités de la CPS pour le climat » à l'annexe 3.

## **Étape 3 : Définition collective des ambitions, des cibles et des indicateurs**

À cette étape, les directives et les ambitions des pays membres de la CPS ont été rassemblées. Les ambitions régionales pour le climat ont été compilées dans le cadre d'une revue de littérature, axée sur les cadres, politiques, stratégies et plans internationaux et régionaux, ainsi que sur les conclusions des réunions régionales relatives à des initiatives climatiques menées dans les secteurs relevant du mandat de la CPS. Le résultat de cet exercice, baptisé « cartographie des ambitions régionales pour le climat », est disponible à l'annexe 4 et présenté en regard des capacités de la CPS pour le climat.

Au cours des consultations relatives à la conception du Programme phare, les sept dimensions de l'action climatique ont été légèrement ajustées. Les dimensions 1, 2, 3 et 5 ont été rattachées à l'action climatique au sein du Programme phare, tel que décrit dans la théorie du changement. Ces dimensions représentent les chantiers sur lesquels le Programme phare concentrera son action et ont chacune leurs propres effets escomptés. Les dimensions facilitatrices sont regroupées en trois catégories : plaidoyer, stratégie et leadership ; science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation ; et mobilisation efficace de ressources et collaboration.

La conception du Programme phare s'est inspirée des conclusions de l'état des lieux et de la cartographie des ambitions. Ces conclusions ont joué un rôle crucial dans la définition des effets escomptés, des domaines d'intervention et des actions collectives retenus pour le Programme phare. Les agents de la CPS qui travaillent dans le domaine du climat, de même que la direction, ont contribué de manière essentielle à orienter les discussions et à finaliser les éléments conceptuels. Le présent document conceptuel a été pensé comme un document à usage interne. Pour la prochaine étape, le Programme phare s'appuiera sur ce document conceptuel pour recueillir les avis des membres et des autres parties prenantes.

## Étape 4 : Mobilisation de ressources en parallèle de la mise en place du Programme phare

En parallèle de la formulation du Programme phare, des efforts ont été entrepris et se poursuivent pour obtenir des financements ad hoc. La CPS a mis l'accent sur la mobilisation de l'équipe dirigeante, des capacités et des ressources en interne. Par leur rôle de chef de file, la direction et le CCES ont obtenu un investissement d'ancrage du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT) pour appuyer l'élaboration et la phase préliminaire de mise en œuvre du Programme phare, phase en cours d'exécution qui a débuté en mars 2022. À ce titre, il a été fait appel aux services de consultants spécialisés du 20 septembre 2022 au 30 octobre 2023 afin d'appuyer le démarrage, l'animation et le développement du Programme phare.

Une description plus détaillée de la méthodologie de conception est présentée à l'annexe 1.

## 2. Paysage du développement et analyse de la situation

### 2.1. Problématique du développement

**Le changement climatique menace l'existence même de la région Pacifique.** Ainsi que l'ont déclaré sans équivoque les dirigeants océaniques en 2022, le Pacifique fait face à une urgence climatique qui met en péril les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être de ses peuples et de ses écosystèmes. Cet appel du clairon, que les dirigeants du Pacifique n'ont cessé de faire entendre depuis plus d'une décennie, est repris aujourd'hui dans la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050. Caractérisée par une géographie, des cultures et un environnement uniques, la région Pacifique est confrontée à des défis singuliers et aigus en raison du changement climatique et de son exposition aux aléas naturels<sup>4</sup>. La région est en proie à une intensification des menaces, telles que l'élévation du niveau de la mer, l'acidification accrue des océans et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Par exemple, dans l'océan Pacifique occidental, l'élévation du niveau de la mer est deux à trois fois supérieure à la moyenne mondiale, atteignant le chiffre alarmant de 0,3 m<sup>5</sup>. Ces changements ont déjà des conséquences profondes sur les économies, les sociétés et les environnements de la région, et la perte de produit intérieur brut (PIB) pourrait atteindre, selon les projections, jusqu'à 12,7 % à l'horizon 2100<sup>6</sup>. En outre, l'augmentation du nombre de personnes déplacées en raison du changement climatique exacerbe les vulnérabilités existantes. Sans une réduction considérable des émissions mondiales, de nombreuses îles du Pacifique sont susceptibles d'être inhabitables dès la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. Une action climatique intersectorielle à plus grande échelle s'impose de toute évidence.

**Les financements climatiques accordés à la région Pacifique sont insuffisants.** Les États et Territoires insulaires océaniques rencontrent des difficultés financières croissantes pour relever les défis climatiques, une situation exacerbée par le poids de la dette dans nombre des pays de la région, qui s'est aggravée en raison de la pandémie de COVID-19. Dans le même temps, les coûts de l'action climatique ne cessent de grimper. Les financements disponibles sont nettement en deçà de l'investissement estimatif à réaliser dans les secteurs de l'adaptation et de l'atténuation pour protéger les économies du Pacifique et permettre aux pays de concrétiser leurs objectifs prioritaires en matière d'adaptation et leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Selon les estimations, les États et Territoires insulaires océaniques ont besoin de 1,65 milliard de dollars des États-Unis par an pour s'adapter au changement climatique et concrétiser les engagements qu'ils ont pris au titre de leurs CDN<sup>7</sup>. Ce chiffre représente moins de 2 % de la somme à mobiliser à l'échelle mondiale pour l'action climatique, à savoir 100 milliards de dollars É.-U. par an à l'horizon 2025<sup>8</sup>. Néanmoins, les pays de la région ne reçoivent pour l'heure que 220 millions de dollars É.-U. par an, soit environ 0,22 % de l'objectif mondial. Une part importante des financements pour le climat annoncés au niveau mondial est réservée à l'atténuation, alors que la région a besoin en urgence de solutions d'adaptation. La majorité des financements climatiques destinés au Pacifique sont accordés dans le cadre de projets à court terme<sup>9</sup>. Cette

<sup>4</sup> Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (2022), Pacific perspectives 2022: Accelerating climate action.

<sup>5</sup> Pacific Coastal and Marine Science Center (27 juin 2022), The Impact of Sea-Level Rise and Climate Change on Pacific Ocean Atolls, U.S. Geological Survey.

<sup>6</sup> Banque asiatique de développement (2013), [The Economics of Climate Change in the Pacific](#).

<sup>7</sup> Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), le Pacifique a besoin d'un milliard de dollars É.-U. par an dans les secteurs de l'adaptation et du renforcement de la résilience. En outre, il faudra 650 millions de dollars É.-U. par an jusqu'en 2030 pour concrétiser les objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables dans les CDN des pays insulaires océaniques, selon les estimations de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

<sup>8</sup> À la COP26, les pays développés sont convenus de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars É.-U. par an jusqu'en 2025 et se sont engagés à trouver un meilleur équilibre entre adaptation et atténuation dans les financements accordés.

<sup>9</sup> PNUD, 2021, Climate finance effectiveness in the Pacific: Are we on the right track? Discussion Paper, <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/pacific/UNDP-Climate-Finance-Effectiveness-in-the-Pacific-Discussion-Paper.pdf>.



approche restrictive tend à s'intégrer difficilement au développement, faisant obstacle à la réalisation d'un impact à long terme au profit des communautés.

**Les États et Territoires insulaires océaniques peinent à obtenir et à absorber les financements pour le climat actuellement disponibles à l'échelle mondiale.** Les pays océaniques ont un accès limité aux mécanismes prévus par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et font peu usage des financements climatiques qui en découlent. Au 30 mai 2022, les États insulaires océaniques avaient obtenu 4,7 milliards de dollars É.-U. du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds pour l'adaptation, ce qui représente seulement 1,2 % du montant total des fonds disponibles à cette époque<sup>10</sup>. Le FVC arrive au cinquième rang des plus grands bailleurs de financements climatiques dans la région. Les financements approuvés par le FVC en faveur de projets exécutés dans le Pacifique s'élevaient en moyenne à 76 millions de dollars É.-U. par an entre 2015 – année de lancement du FVC – à 2020 – dernière année pour laquelle on dispose de données comparatives sur les financements climatiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>11</sup>. L'accès aux fonds créés au titre de la CCNUCC est complexe, tant les capacités exigées des pays bénéficiaires et des entités accréditées faisant office d'interlocuteurs financiers sont considérables. Les États insulaires océaniques se heurtent encore à des obstacles majeurs pour accéder au FVC. En particulier, les procédures d'accréditation et d'approbation de projets du FVC sont particulièrement défavorables aux petits États insulaires en développement (PEID), qui ont peu de moyens pour satisfaire à des exigences strictes en matière de gestion des finances publiques, des moyens humains déjà sous tension et des projets de taille relativement limitée par rapport aux coûts élevés de transaction.

Dans le Pacifique, montant et efficacité sont les deux facettes de la problématique du financement climatique. Pour renforcer l'accès aux financements climatiques, il faut mobiliser des efforts collectifs au niveau régional, disposer de capacités spécialisées et inclure diverses sources de financement. On peut gagner en efficacité en adoptant une approche programme pour, par exemple, expérimenter des concepts à transposer à plus grande échelle en cas de succès.

Une analyse détaillée de cette problématique du développement est présentée à l'annexe 2.

## 2.1. Ambitions régionales pour le climat

À l'occasion du cinquante et unième Sommet du FIP en 2022, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum ont réaffirmé que le changement climatique restait la plus grande menace pour l'existence du Pacifique bleu, soulignant qu'il était urgent de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C en prenant des mesures rapides, radicales et durables de réduction des émissions de GES. À cet égard, les dirigeants ont déclaré que le Pacifique était confronté à une urgence climatique, invoquant les derniers éléments scientifiques disponibles et la réalité du quotidien des communautés du Pacifique<sup>12</sup>. Ce message a été conforté par la Déclaration de Kioa 2022 sur l'urgence climatique, lancée lors de la COP27 à Kioa, communauté fidjienne particulièrement touchée par les changements climatiques. Cette déclaration appelle la communauté internationale à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, à remédier aux pertes et préjudices qui en résultent et à apporter un soutien financier équitable aux PEID. Cette déclaration ancrée dans le vécu des communautés à la base met en évidence l'importance de l'intégration des points de vue autochtones et locaux dans la rhétorique internationale.

Deux grands cadres régionaux militent pour la coordination de l'action climatique : la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique 2017–2030 (FRDP). La Stratégie 2050 souligne l'urgence d'agir face au changement climatique, à la perte de biodiversité et d'habitats et à la pollution, au moyen d'une coopération renforcée et d'une participation inclusive. Le FRDP propose une approche intégrée de l'atténuation du changement climatique et des risques de catastrophe, afin de réduire l'exposition des États et Territoires insulaires océaniques aux risques climatiques et de catastrophe, de promouvoir un développement sobre en carbone et de renforcer la réponse aux catastrophes et la reconstruction.

En outre, dans la région, plusieurs secteurs intègrent aujourd'hui l'action climatique et les priorités pour le climat dans leur programme régional collectif. Les déclarations et relevés de conclusions approuvés lors des

<sup>10</sup> Unité de coordination de projet du PROE (2022), Bridging the Gap Between Adaptation Priorities and Climate Financing in the Pacific Region [Discussion Paper].

<sup>11</sup> Hammersley, G., & Rajah, R. (avril 2023), Revisiting the Green Climate Fund in the Pacific, The Lowy Institute, <https://www.lowyinstitute.org/the-interpreter/revisiting-green-climate-fund-pacific>.

<sup>12</sup> Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (2022), Communiqué du cinquante et unième Sommet du Forum des Îles du Pacifique, Suva, Fidji. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2022/07/FINAL-51st-Pacific-Islands-Forum-Communiqué-2022.pdf>.

dernières conférences ministérielles régionales (énergie et transports, pêches, agriculture et foresterie, santé, et planification et statistique) ont matérialisé les engagements pris par la région au niveau sectoriel.

De plus, nombre d'États et Territoires insulaires océaniques ont déjà formulé leurs politiques et stratégies nationales pour le climat. Il s'agit notamment des plans nationaux d'adaptation (PNA), des plans d'action nationaux concertés, des programmes nationaux d'action pour l'adaptation (PANA), des stratégies de développement à faible taux d'émission (LEDS) et des CDN.

S'ils veulent lutter efficacement contre le changement climatique, les pays océaniques ont besoin de soutien en vue de réaliser les objectifs de la Stratégie 2050 et du FRDP et de prendre des mesures rapides pour exécuter leurs programmes nationaux d'action pour le climat. Ce soutien devrait en grande partie provenir du renforcement de la collaboration et de la mutualisation des capacités et des services des entités régionales, telles que les organisations membres du CORP, dont la CPS, et des acteurs internationaux du développement. Parmi les grandes initiatives régionales, on notera en particulier la création de la Plateforme des CDN dans le Pacifique à la COP23 en 2017. Pilotée par les pays océaniques, cette plateforme appuie de manière cruciale la mise en œuvre des CDN, en renforçant l'ambition et la transparence des initiatives pour le climat. Axée sur l'ajustement des priorités clés adoptées par les pays membres dans leurs engagements au titre de l'Accord de Paris, la Plateforme des CDN dans le Pacifique complète l'établissement d'un portefeuille de projets et d'initiatives susceptibles d'être financés pour faciliter l'accès des pays océaniques aux financements climatiques. Étant donné que la Plateforme est intégrée au sein de la CPS, elle évoluera au rythme des capacités grandissantes en matière d'accès aux financements climatiques, suivant pour l'essentiel l'impulsion de l'investissement d'ancrage consenti au profit du Programme phare et constituant une composante centrale de ses effets escomptés.

Une cartographie des ambitions régionales pour le climat, réalisée à partir de ces cadres, politiques, stratégies et plans, figure à l'annexe 4.

## **2.2. Capacités de la CPS dans le domaine du changement climatique**

La CPS, organisation pilotée par ses membres, et son Programme phare sur le changement climatique s'adaptent en continu pour concrétiser les objectifs prioritaires singuliers et changeants des États et Territoires insulaires océaniques dans plus de 20 secteurs et disciplines. La CPS travaille dans les principaux secteurs et disciplines suivants : démarches intégrées de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience climatique, action climatique et accès aux financements climatiques, agriculture durable et systèmes alimentaires, paysages et forêts durables, géoressources durables, pêches côtières, écosystèmes marins et aquaculture, sciences océaniques et sécurité maritime, observation marine et de la Terre, biosécurité, qualité de l'éducation, micro-qualifications régionales, collecte, analyse et diffusion de statistiques économiques et sociales, conservation et contrôle des données, sécurité énergétique, décarbonation du secteur des transports, gouvernance de la santé publique, renforcement des systèmes de santé, maladies non transmissibles, sécurité sanitaire, sécurité hydrique, eau, assainissement et hygiène (WASH), droits de la personne, culture, égalité de genre et inclusion sociale, gouvernance, renforcement institutionnel et moyens de subsistance durables.

La CPS est la plus grande organisation scientifique et technique du CORP. Elle œuvre au sein de l'équipe interinstitutionnelle du CORP, notamment dans le cadre du mécanisme élargi de coordination « Un seul CORP ». Cette coordination vise à mutualiser et à maximiser les compétences et les ressources collectives des organisations membres du CORP de sorte à relever les défis prioritaires actuels et nouveaux dans le domaine du climat. En regroupant ces capacités, la CPS veille à produire un impact accru et des avantages optimisés au service de ses pays membres. En outre, la CPS met à profit son rôle au sein des conférences régionales sectorielles de haut niveau. À cela s'ajoutent ses partenariats et réseaux, notamment son statut d'entité accréditée auprès du FVC et du Fonds pour l'adaptation.

Le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS place le changement climatique au cœur de l'action de l'Organisation, principalement par le biais du premier axe prioritaire – Résilience et action climatique, qui appuie également l'action menée au titre de tous les autres axes prioritaires. L'action climatique est un thème transversal présent dans l'ensemble des secteurs et disciplines, chaque division, programme et service de soutien de la CPS y contribuant d'une manière ou d'une autre.

Selon une enquête menée auprès des agents de la CPS sur l'offre de services et de capacités de l'Organisation dans le secteur du climat, on recense 127 équivalents temps plein consacrés au changement climatique parmi les 376 agents ayant répondu à l'enquête. En d'autres termes, au moins 17 % des agents de la CPS participent à des activités en lien avec le changement climatique. La part du budget associée à ces emplois pour le climat correspond à quelque 11 % du budget annuel des divisions de la CPS, soit

environ 14 millions d'euros. Au moins 21 % de ce total est imputé directement au budget ordinaire. Notons que la majorité de ces fonds ne provient pas des mécanismes établis de financement de l'action climatique.

Le tableau 1 illustre les types de capacités institutionnelles que le Programme phare peut exploiter. L'annexe 3 expose une vue d'ensemble des capacités disponibles pour les sept dimensions de l'action climatique, un code couleur permettant d'identifier chacune des divisions de la CPS. Cette synthèse met en lumière la vaste gamme d'activités menées par la CPS dans le domaine du climat.

**Tableau 1. Offre de services de la CPS au regard des dimensions de l'action climatique et des dimensions facilitatrices**

Dimensions de l'action climatique			
Adaptation et résilience	Atténuation et transition juste	Pertes et préjudices, et sécurité climatique	Financement climatique
<p>Cette dimension englobe différentes catégories d'activités, telles que le renforcement des capacités d'adaptation par la sensibilisation, la réduction des risques de préjudices personnels, matériels et écosystémiques résultant d'extrêmes climatiques, et l'exploitation des avantages découlant du changement climatique, comme l'offre de nouveaux produits et possibilités économiques dans les pays et communautés.</p> <p>On peut citer à titre d'exemples les cartes des zones inondables, la construction de murs d'endiguement, l'adoption d'autres mesures de prévention des inondations, la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, l'établissement de systèmes d'alerte précoce axés sur les impacts, l'élaboration de plans d'action canicule et santé, et le choix de cultures résistantes à la sécheresse et tolérantes à la salinité et à la chaleur.</p>	<p>Cette dimension englobe différentes catégories d'activités, telles que l'adoption d'énergies renouvelables, le renforcement de l'efficacité énergétique, les techniques de piégeage et de stockage du dioxyde de carbone, la promotion du boisement, l'application de pratiques agricoles durables, la gestion efficace des déchets, l'appui aux solutions de transport sobres en carbone (en particulier dans les transports maritimes), et la conception de bâtiments écoresponsables (verts).</p>	<p>Les catégories d'activités relevant de cette dimension sont notamment le suivi de la perte de ressources critiques (par exemple, évolution des trajectoires de migration des thons ou des cultures vivrières de base), les travaux de remise en état après une catastrophe, l'appui aux populations déplacées, le suivi des effets sur les pratiques culturelles et les savoirs traditionnels, et l'évaluation des effets sur les moyens de subsistance. Les initiatives consacrées à la sécurité climatique visent à renforcer la sécurité juridique des zones et limites maritimes au niveau régional et international.</p>	<p>Cette dimension renvoie à la mise à profit de l'accréditation de la CPS auprès du FVC et du Fonds pour l'adaptation, ainsi qu'à l'établissement de nouveaux partenariats avec d'autres sources de financements pour le climat. Il s'agit de mettre à disposition des compétences spécialisées en montage de projets axés sur le changement climatique dans des secteurs spécifiques et d'appuyer les négociations sur le changement climatique.</p>
Dimensions facilitatrices			
Plaidoyer, stratégie et leadership	Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation	Mobilisation efficace de ressources et collaboration	
<p>Le plaidoyer désigne la participation à différents processus pour mieux plaider la cause des pays membres et conforter leur position au sein des négociations internationales (CCNUCC, COP, sommets de haut niveau, enceintes régionales, discussions bilatérales, etc.), de sorte à faire en sorte que les besoins de la région en matière de changement climatique et de réduction des risques de catastrophe soient pris en compte dans les engagements adoptés au niveau mondial. Il s'agit</p>	<p>Cette dimension facilitatrice contribue de manière cruciale à mettre à la disposition des États et Territoires insulaires océaniques des éléments scientifiques, des données et des modèles fiables et à visée pratique. Elle tient compte à la fois des approches scientifiques modernes et des savoirs traditionnels.</p> <p>La CPS s'investit de manière considérable dans l'extraction de données et la conservation des données pour le climat. Parmi les activités menées à ce titre, citons la collecte et la gestion de données bathymétriques, l'élaboration de statistiques sur le</p>	<p>Cette dimension met l'accent sur la mobilisation stratégique de financements et de ressources à grande échelle, prévisibles et flexibles au profit de programmes, en privilégiant les financements climatiques destinés à l'action climatique et aux activités d'appui. Les autres sources de financement, dont l'aide publique au développement (APD), les fonds destinés à la préparation et à la réponse aux catastrophes, les fonds pour la sécurité et les investissements du secteur privé, devraient s'inscrire dans le prolongement et à l'appui des priorités de la région pour</p>	

<p>notamment de mettre en avant les enjeux liés aux océans, à la pêche, à la foresterie et à l'agriculture, qui subissent les conséquences du changement climatique, l'objectif étant de souligner les défis et besoins uniques des États et Territoires insulaires océaniques. Les actions de plaidoyer visent également à accroître le montant des financements climatiques répondant aux besoins propres à la région.</p> <p>La notion de stratégie pour le climat désigne les règles, les directives et les décisions formulées au niveau national, régional et international qui façonnent l'action climatique. On peut citer à titre d'exemples la collecte et l'analyse de données à l'appui de l'élaboration des plans d'action nationaux concertés, des PNA et des CDN, ainsi que des politiques et stratégies régionales.</p>	<p>changement climatique au niveau des ménages, le suivi de l'acidification des océans, et le recours aux techniques de télédétection pour observer l'évolution des milieux océaniques et terrestres.</p> <p>Dans ce domaine, la CPS appuie entre autres la mise en place et le renforcement des systèmes de MNV et de suivi-évaluation adaptés au Pacifique, au niveau national et sectoriel, ce qui inclut la collecte de données pour le suivi des statistiques énergétiques et l'évaluation des risques et des vulnérabilités liés au changement climatique. Ces données sont susceptibles d'appuyer la formulation de plans et stratégies. Elles sont aussi déterminantes pour rendre compte des progrès accomplis au regard des CDN, de la CCNUCC (par le biais des communications nationales), de la Convention sur la diversité biologique (CDB), du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ainsi que des ODD, pour ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation dans les domaines de l'utilisation des terres, de l'agriculture et des pêches.</p> <p>La CPS dispose de moyens scientifiques stratégiques clés, dont le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT) et la Banque d'échantillons marins du Pacifique (PMSB).</p>	<p>le climat, plutôt que de servir de substitut pour atteindre les effets escomptés.</p> <p>Les modalités d'utilisation des financements climatiques ont une incidence majeure sur le taux d'absorption des financements des États et Territoires insulaires océaniques et sur la pérennité de leurs actions. Ainsi, le Programme phare promeut des modalités d'exécution adaptées aux objectifs visés, qui simplifient l'exécution, réduisent les coûts de transaction et favorisent la durabilité. En tant que plateforme de mobilisation de fonds, le Programme phare entend mettre à profit et exécuter des fonds programme et des financements flexibles au travers des systèmes de la CPS, de façon à encourager une plus grande harmonisation des financements climatiques et à réduire le fardeau additionnel.</p> <p>Les efforts du Programme phare sont guidés par les priorités des pays et de la région, ainsi que par les initiatives entreprises par le CORP et les autres partenaires dans le domaine du changement climatique<sup>13</sup>. Le Programme phare vise à accroître les bénéfices retirés par les pays membres en consolidant et en mutualisant les ressources et le savoir-faire dans toute la CPS et l'architecture régionale. Le Programme phare est aussi destiné à renforcer les relations de la CPS avec les organisations membres du CORP pour accroître les effets obtenus au profit des membres dans le domaine du climat. Il cherchera également à établir de nouvelles collaborations s'inscrivant dans le droit fil des visions et objectifs stratégiques de l'Organisation et de ses pays membres.</p>
---	--	---

<sup>13</sup> La CPS travaille avec un large éventail de partenaires, dont les pays membres, les organisations membres du CORP, les partenaires financiers, notamment ceux accordant des financements bilatéraux tels que le MFAT et le DFAT, les organismes des Nations Unies, les instituts universitaires et de recherche, le secteur privé, les organismes philanthropiques et les organisations de la société civile.

### **3. Objectifs, résultats escomptés et stratégies facilitatrices du Programme phare**

#### **3.1. Objectifs**

Les objectifs du Programme phare sont les suivants :

- faire en sorte que les capacités de la CPS soient à la hauteur des ambitions et des demandes des pays membres ;
- renforcer la collaboration en interne et avec les organisations membres du CORP et les partenaires afin de mieux répondre aux besoins des membres ;
- développer l'accès de la région aux financements climatiques de sorte à favoriser l'intensification de l'action climatique ;
- ajuster les modalités d'accès aux ressources et leur utilisation, pour qu'elles soient mieux adaptées aux contextes propres aux États et Territoires insulaires océaniques.

#### **3.2. Théorie du changement**

La théorie du changement du Programme phare est illustrée dans le tableau 2.

**Tableau 2. Théorie du changement du Programme phare sur le changement climatique**

<b>L'impact vers lequel tend notre action :</b>	Les peuples du Pacifique, dans toute leur riche diversité, sont plus résilients et à même de s'adapter au changement climatique et de prospérer dans des sociétés durables et sobres en carbone.				
<b>Déclinée selon les dimensions de l'action climatique :</b>	<b>Adaptation et résilience</b>	<b>Atténuation et transition juste</b>	<b>Pertes et préjudices, et sécurité climatique</b>	<b>Financement climatique</b>	
<b>Effets à long terme (8 ans – horizon 2031) :</b>	On constate une meilleure adaptation et un renforcement de la résilience des populations et des communautés du Pacifique, des infrastructures critiques et de l'environnement bâti, ainsi que des écosystèmes et des services écosystémiques, dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS.	Les Etats et Territoires insulaires océaniques opèrent une transition accélérée vers une économie sobre en carbone selon une approche efficace et abordable dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS, permettant la réduction, la prévention ou le piégeage des émissions de GES et contribuant, en corollaire, à une économie verte, à des infrastructures résilientes et à la sécurité énergétique.	Les Etats et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'un soutien et d'activités de renforcement des capacités efficaces en vue du traitement, de la réduction et de la prévention des pertes et préjudices liés au changement climatique, en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS.	Les Etats et Territoires insulaires océaniques ont concrètement accès à des financements climatiques sensiblement accrus et les utilisent efficacement pour réaliser leurs objectifs prioritaires et leurs engagements concernant le changement climatique à tous les niveaux.	
<b>Effets à moyen terme (5 ans – horizon 2028) :</b>	Les Etats et Territoires insulaires océaniques mettent en œuvre à un rythme accéléré leurs PNA, leurs plans d'action nationaux concertés, leurs PANA, leurs LEDS, leurs CDN, ainsi que les politiques et les stratégies connexes à tous les niveaux, de façon équitable et inclusive.	Les Etats et Territoires insulaires océaniques ont une compréhension fine de la question des pertes et préjudices résultant du changement climatique dans le Pacifique, laquelle oriente leurs modalités d'allocation des ressources, leur planification et leurs mesures de prévention face aux pertes et préjudices économiques et non économiques et à la nécessité de protéger la sécurité climatique.	Les Etats et Territoires insulaires océaniques disposent de systèmes et de capacités renforcés au niveau national pour accéder aux financements climatiques accordés par les fonds mondiaux pour le climat, ainsi que par les partenaires multilatéraux et bilatéraux, et les autres sources de financements pour le climat, pour en faire bon usage et rendre compte de leur utilisation.		
	Les Etats et Territoires insulaires océaniques transposent à plus grande échelle et renforcent leurs actions pour la résilience et l'adaptation et mutualisent leurs capacités dans les secteurs d'intervention de la CPS, et en assurent l'intégration au sein des politiques nationales pertinentes.	Les Etats et Territoires insulaires océaniques disposent de capacités renforcées pour recenser leurs puits de carbone, réduire leurs émissions de GES et influencer sur l'objectif mondial de plus haut niveau visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C.	Les Etats et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'un accès renforcé à des modalités simplifiées et diversifiées de financement climatique propres à chaque pays ou à la région.		
<b>Effets à court terme (3 ans – horizon 2026) :</b>	Les Etats et Territoires insulaires océaniques sont dotés de capacités renforcées et bénéficient d'un soutien accru pour autoriser des interventions en faveur de ressources et infrastructures plus sûres, durables et résilientes face au changement climatique dans les secteurs et disciplines de la CPS.	Les Etats et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'éléments scientifiques, d'informations et de savoirs avancés pour transposer les objectifs d'atténuation inscrits dans leurs CDN et les politiques connexes en actions concrètes dans les secteurs et disciplines de la CPS.	Les Etats et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'éléments scientifiques et de preuves solides ainsi que d'un mécanisme d'appui ad hoc pour remédier aux pertes et préjudices résultant du changement climatique dans la région.		
<b>A travers des dimensions facilitatrices :</b>	<b>Plaidoyer, stratégie et leadership</b>		<b>Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation</b>		<b>Mobilisation efficace de ressources et collaboration</b>
<b>Faisant écho aux trajectoires</b>	De la stratégie à l'action	Données, statistiques et connaissances	Innovation et recherche	Digitalisation et technologie	Capacité et influence

<b>stratégiques de la CPS :</b>					
<b>Mises en œuvre par :</b>	Plans d'activité des divisions	Action et innovation pluridisciplinaires		Portefeuille intégré de projets, de capacités et d'activités dans le domaine du changement climatique	
<b>En incarnant les valeurs de la CPS :</b>	Aroha   Prendre soin	Gida Gaituvva   Avancer dans l'unité	Kaitakitanga   Assumer le rôle de gardien	Enginkehlap   Faire preuve de générosité	



### 3.3. Domaines d'intervention clés et actions collectives

La théorie du changement illustre les effets escomptés du Programme phare pour les quatre dimensions de l'action climatique : adaptation et résilience ; atténuation et transition juste ; pertes et préjudices, et sécurité climatique ; et financement climatique. À chaque dimension correspondent des domaines d'intervention clés que plusieurs divisions de la CPS soutiennent, et, dans ces domaines, on retrouve des ensembles d'actions collectives menées par une ou plusieurs divisions au titre de leurs plans de travail annuels et de leurs plans d'activité. On trouvera plus de détails dans le tableau 2.

#### 3.3.1. Domaines d'intervention clés

Les domaines d'intervention clés regroupent les priorités stratégiques du Programme phare et s'articulent en cohérence avec les dimensions facilitatrices : plaidoyer, stratégie et leadership ; science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation ; et mobilisation efficace de ressources et collaboration. Ce niveau d'alignement garantit l'intégration du Programme phare au sein des trajectoires stratégiques décrites dans le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS : De la stratégie à l'action ; Données, statistiques et connaissances ; Innovation et recherche ; Digitalisation et technologie ; et Capacité et influence.

Les domaines d'intervention clés sont suffisamment larges pour rester pertinents pendant toute la durée de mise en œuvre du Programme phare et orientent les divisions, programmes et projets de la CPS dans leurs efforts de planification et de coordination des actions qu'ils mènent sous l'égide du Programme phare. Ils sont par ailleurs suffisamment détaillés pour mettre en évidence la valeur ajoutée explicite que la CPS apporte par rapport aux autres entités présentes dans la région. À ce niveau supérieur, plusieurs divisions sont susceptibles d'appuyer les domaines d'intervention.

#### 3.3.2. Actions collectives (ensemble d'actions et d'initiatives)

Les actions collectives désignent des initiatives plus spécifiques, susceptibles d'être mises en œuvre dans les domaines d'intervention clés du Programme phare. Certaines de ces actions peuvent s'étendre sur plusieurs domaines d'intervention et faire appel à une ou plusieurs divisions de la CPS sur de courtes périodes. On entend donc par « actions collectives » l'ensemble des actions entreprises par la CPS qui contribuent aux effets escomptés, sans qu'il soit nécessaire que toutes les divisions y prennent part. Ces contributions peuvent être le fruit du travail d'une seule division, mais aussi de plusieurs divisions travaillant de manière intersectorielle.

Les actions collectives permettent de préciser les activités particulières menées par le Programme phare, de la même façon que les divisions détaillent leur action dans leurs plans d'activité. Ces actions peuvent évoluer au fil de la mise en œuvre du Programme phare et sont classées en trois catégories :

- **Actions de maintien** : La CPS possède déjà la capacité ou le service considéré et doit en assurer le maintien.
- **Actions d'intensification** : La CPS possède déjà certaines capacités, mais doit les étendre pour répondre à la demande grandissante.
- **Actions de développement** : Le Programme phare doit aider la CPS à acquérir ou à mettre en place cette nouvelle capacité pour répondre aux demandes des membres.

**Tableau 2. Domaines d'intervention clés et actions collectives au regard de chaque dimension de l'action climatique**

<b>ADAPTATION ET RÉSILIENCE</b>		<b>Secteurs et disciplines de la CPS</b>
<b>Effets escomptés d'ici à 2031 :</b>	On constate une meilleure adaptation et un renforcement de la résilience des populations et des communautés du Pacifique, des infrastructures critiques et de l'environnement bâti, ainsi que des écosystèmes et des services écosystémiques, dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS.	Pêches et aquaculture, santé, sécurité hydrique et alimentaire, ressources terrestres et agriculture, foresterie, protection des personnes, protection des infrastructures essentielles, gestion des risques de catastrophe, connaissances, dimension de genre, éducation, données et statistique
<b>Domaines d'intervention clés</b> (domaines thématiques, programmes et priorités stratégiques définis pour cette dimension, dans le but de préserver la pertinence du Programme phare pendant toute sa durée de mise en œuvre, d'intégrer les contributions des différents services, programmes et divisions de l'Organisation, et de préciser l'avantage comparatif dont dispose la CPS au niveau régional)	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Appuyer les actions de plaidoyer des États et Territoires insulaires océaniques afin que les grandes priorités de la région en matière d'adaptation soient prises en compte dans les négociations menées à la COP et dans d'autres instances par le biais du mécanisme « Un seul CORP », en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS (Plaidoyer, stratégie et leadership).</li> <li>B. Appuyer l'élaboration de politiques, stratégies et plans d'adaptation à tous les niveaux (Plaidoyer, stratégie et leadership).</li> <li>C. Renforcer les capacités disponibles dans les États et Territoires insulaires océaniques concernant la production, la modélisation, la gestion et l'interprétation des données sur le climat, ainsi que l'application des informations sur le climat dans la prise de décision en matière d'adaptation et de résilience (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).</li> <li>D. Mettre en place des approches plurisectorielles intégrées en matière d'adaptation (Mobilisation de ressources et collaboration).</li> <li>E. Aider les États et Territoires insulaires océaniques à mobiliser des financements accrus auprès d'un large éventail de sources pour appuyer la mise en œuvre des objectifs prioritaires d'adaptation énoncés dans les PNA et les plans d'action nationaux concertés, ainsi que dans les stratégies connexes de renforcement de la résilience (Mobilisation de ressources et collaboration).</li> <li>F. Produire et diffuser des données et informations scientifiques améliorées, et intégrer les savoirs et la recherche traditionnels et autochtones, pour renforcer l'adaptation et la résilience (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).</li> <li>G. Appuyer la mise en place de systèmes solides de suivi-évaluation pour assurer le suivi périodique des progrès enregistrés, ainsi que de l'efficacité des mesures d'adaptation et de l'utilisation des ressources, et en faire rapport (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).</li> <li>H. Collaborer avec des universités et instituts de recherche de la région pour faire progresser la science et la recherche à l'appui du renforcement de l'adaptation et de la résilience pour tous (Mobilisation de ressources et collaboration).</li> <li>I. Appuyer l'élaboration et la diffusion de pratiques, outils et technologies innovants en matière d'adaptation (Plaidoyer, stratégie et leadership).</li> </ul>	

	<p>J. Diffuser des exemples de meilleures pratiques concernant les mesures d'adaptation et de renforcement de la résilience appliquées dans le contexte océanien et assurer à cet égard une communication efficace (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).</p>	
<p><b>Actions collectives</b> (initiatives particulières susceptibles d'être mises en œuvre par une ou plusieurs divisions pendant une courte durée, qui peuvent évoluer pendant la période d'application du Programme phare ; elles se répartissent en trois catégories : actions de maintien (capacités existantes), actions d'intensification (expansion des capacités existantes) et actions de développement (acquisition ou mise en place de nouvelles capacités en réponse à la demande des membres))</p>	<p><b>Actions de maintien :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'élaboration, l'examen et l'actualisation des politiques nationales et régionales pour l'adaptation et la résilience, dont les PNA et les plans d'action nationaux concertés, et faciliter l'intégration des mesures d'adaptation aux CDN et aux stratégies nationales de développement durable.</li> <li>• Définir les données et informations pertinentes, notamment sur les questions transversales, qui doivent être recueillies et gérées efficacement pour être utilisées de manière systématique dans les initiatives d'adaptation dans toute la région (par exemple, statistiques sur les ménages, sciences halieutiques, Plateforme de données océaniques).</li> <li>• Renforcer la capacité d'accréditation auprès des grands mécanismes de financement pour le climat (comme le FVC et le Fonds pour l'adaptation) et les capacités des organismes d'exécution (par exemple, les autorités nationales désignées et les entités d'exécution) pour garantir aux membres un accès continu et étendu aux financements climatiques.</li> <li>• Optimiser le montage, la conception et la dotation en ressources des projets pour l'adaptation et la résilience, notamment par le biais d'analyses coûts-bénéfices.</li> <li>• Renforcer et développer à plus grande échelle la modélisation des principaux risques et des solutions d'adaptation et de renforcement de la résilience, en mobilisant toute l'étendue des données et autres sources d'information pertinentes de la CPS, de sorte à appuyer la réalisation d'investissements avisés dans les mesures pour l'adaptation et la résilience (par exemple, modélisation en trois dimensions des inondations ; et santé et déplacement des stocks halieutiques).</li> <li>• Concevoir et appliquer des mesures d'adaptation pour préserver l'accès aux ressources en eau face aux menaces posées par le changement climatique.</li> </ul> <p><b>Actions d'intensification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser, au profit de la résilience et de l'adaptation, les co-bénéfices<sup>14</sup> de la transition vers les énergies renouvelables – tels que la réduction de la facture énergétique, la sécurité énergétique et la création d'emplois – mis en évidence et encouragés par le biais de programmes pilotes (par exemple, navires à propulsion solaire dans le secteur maritime<sup>15</sup>).</li> <li>• Développer la protection contre les risques climatiques des systèmes d'approvisionnement en eau, notamment dans les secteurs d'intervention de la CPS, et renforcer la gestion climato-résiliente des ressources en eau pour maintenir la sécurité hydrique.</li> <li>• Renforcer la surveillance intégrée, les systèmes d'alerte précoce axés sur les impacts et les actions climatiques portant sur le climat et les catastrophes, la santé et les menaces pour la biosécurité, de manière simultanée et cohérente.</li> </ul>	

<sup>14</sup> Dans la transition vers les énergies renouvelables, les « co-bénéfices » désignent les bénéfices obtenus au-delà de l'objectif principal, à savoir la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Il s'agit par exemple de la diminution de la facture énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réduction des déchets résultant de technologies et infrastructures obsolètes, mais aussi de la création d'emplois et du renforcement de la sécurité énergétique, autant de facteurs qui contribuent à la résilience des communautés face au changement climatique.

<sup>15</sup> Navires équipés d'installations photovoltaïques ou panneaux solaires pour générer de l'électricité.

- Étendre à plus grande échelle la mise en œuvre de mesures intersectorielles intégrées pour l'adaptation et la résilience, afin de remédier aux vulnérabilités, notamment par le biais de l'intégration et de l'application de solutions fondées sur la nature (voir par exemple l'initiative Kiwa<sup>16</sup>).
- Améliorer la résolution spatiale et la modélisation des mouvements migratoires des thons, dans le cadre des scénarios d'évolution du climat, pour favoriser la définition de mesures d'adaptation appropriées.
- Créer une réserve de projets interdivision et multimodale avec les États et Territoires insulaires océaniques, de sorte à mobiliser des financements climatiques et à concrétiser les objectifs prioritaires fixés pour l'adaptation dans la région et dans les pays (par exemple, capacité fiduciaire renforcée au regard des financements climatiques, associée à des compétences spécialisées en montage de projet par secteur).
- Renforcer le corpus de preuves sur les conséquences du changement climatique et les vulnérabilités touchant les pêches, l'aquaculture, les ressources en eau, et les systèmes agricoles, forestiers et alimentaires, ainsi que les communautés et groupes vulnérables dans le Pacifique, et élaborer des stratégies pratiques pour les protéger.
- Fournir des informations et preuves scientifiques pour aider les pays du Pacifique à réviser ou à actualiser leurs programmes d'enseignement en y intégrant l'éducation au changement climatique, de sorte qu'ils reflètent fidèlement les défis auxquels la région est actuellement confrontée.
- Rassembler et analyser des données issues de la climatologie et de la modélisation pour mieux comprendre les conséquences et les vulnérabilités liées au changement climatique.
- Renforcer et systématiser les démarches de collecte et de gestion de données essentielles, notamment les enquêtes auprès des ménages, la collecte de statistiques pertinentes et les référentiels d'information, au sein de systèmes robustes et accessibles (par exemple, Plateforme de données océaniques et soutien aux services nationaux de la statistique).
- Adopter une approche globale de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe en étendant à plus grande échelle les initiatives intégrant la gestion des risques de catastrophe, la gestion des ressources naturelles et les projets pluridisciplinaires pour le climat.
- Exploiter des stratégies à ancrage communautaire et inclusives sur le plan culturel, où les connaissances écologiques traditionnelles et les savoirs autochtones sont intégrés en tant que composantes à part entière de l'adaptation.
- Nouer des alliances stratégiques avec des universités, des instituts de recherche et des organisations communautaires pour co-construire des connaissances en climatologie et favoriser un environnement d'apprentissage collaboratif pour la mise en place de stratégies d'adaptation innovantes.
  - Créer une communauté de pratique inclusive ainsi que des plateformes complémentaires d'apprentissage pour promouvoir le partage de connaissances et l'échange de meilleures pratiques en matière d'adaptation au changement climatique.
  - Renforcer la collaboration pluripartite en intégrant les partenariats public-privé au montage des projets, en resserrant les liens de collaboration avec les organisations membres du CORP et les associations professionnelles, et en promouvant

<sup>16</sup> <https://kiwainitiative.org/fr/>

les possibilités de projets pilotes et de financements collaboratifs transversaux pour accroître la collaboration avec les organismes de contrepartie.

- Renforcer les partenariats public-privé dans les pays et dans la région pour intensifier les efforts d'adaptation.
- Collaborer avec les communautés pour recenser et intégrer les savoirs traditionnels et autochtones et les études connexes aux stratégies et programmes d'adaptation.

**Actions de développement :**

- Promouvoir l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les pratiques et les politiques agricoles et forestières.
- Favoriser les activités rémunératrices lors de l'application des mesures d'adaptation au niveau communautaire et dans les secteurs public et privé. Appuyer la mise en place de systèmes de prévision sur mesure, dans le cadre d'initiatives commerciales.
- Jeter les bases de solutions innovantes d'adaptation et de renforcement de la résilience adaptées au Pacifique et en faire part aux parties prenantes de la région.
- Développer à plus grande échelle les méthodes traditionnelles de protection anticyclonique des cultures (par exemple, culture mixte, en particulier en association avec des légumes-racines comme le taro).
- Décrire et diffuser des exemples de besoins uniques d'adaptation dans la région de sorte à étayer l'adoption de bonnes pratiques et d'une action climatique évolutive.

<b>ATTÉNUATION ET TRANSITION JUSTE</b>		<b>Secteurs et disciplines de la CPS</b>
<b>Effets escomptés d'ici à 2031</b>	Les États et Territoires insulaires océaniques opèrent une transition accélérée vers une économie sobre en carbone selon une approche abordable dans tous les domaines relevant du mandat de la CPS, permettant la réduction, la prévention ou le piégeage des émissions de GES.	Énergie, énergies renouvelables, efficacité énergétique, données et statistique, négociations pour le climat, économie circulaire, responsabilité sociale et environnementale (RSE), solutions fondées sur la nature, gestion de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, dont gestion des déchets, sciences océaniques, géosciences, piégeage du dioxyde de carbone
<b>Domaines d'intervention clés</b> (domaines thématiques, programmes et priorités stratégiques définis pour cette dimension, dans le but de préserver la pertinence du Programme phare pendant toute sa durée de mise en œuvre, d'intégrer les contributions des différents services, programmes et divisions de l'Organisation, et de préciser l'avantage comparatif dont dispose la CPS au niveau régional)	<p>A. Appuyer les actions de plaidoyer des États et Territoires insulaires océaniques pour encourager une transition juste et transposer les engagements mondiaux en faveur de l'atténuation au sein du mécanisme « Un seul CORP » et d'autres instances pertinentes (Plaidoyer, stratégie et leadership).</p> <p>B. Appuyer l'élaboration de politiques et stratégies équitables fondées sur des données factuelles aux niveaux régional, national et sectoriel pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et favoriser une transition juste vers des économies sobres en carbone dans les secteurs d'intervention de la CPS (Plaidoyer, stratégie et leadership).</p> <p>C. Produire et diffuser des données scientifiques, des modèles et des outils de gestion des connaissances améliorés pour renforcer la prise de décision et l'investissement en faveur de l'atténuation et d'une transition juste dans les secteurs d'intervention de la CPS (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).</p> <p>D. Mettre en place un système solide de MNV pour le suivi et l'agrégation des données à des niveaux pertinents, ainsi que la notification et la vérification des émissions de GES, afin d'évaluer l'avancement des actions d'atténuation et de garantir la responsabilité (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).</p> <p>E. Mobiliser des financements en faveur de la décarbonation, de l'efficacité énergétique et de l'adaptation au climat des économies, selon des approches appropriées et abordables pour les États et Territoires insulaires océaniques, notamment sur le plan technologique (Mobilisation de ressources et collaboration).</p> <p>F. Promouvoir le recours à des technologies appropriées pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et faciliter une transition juste vers des économies sobres en carbone (Mobilisation de ressources et collaboration).</p>	
<b>Actions collectives</b> (initiatives particulières susceptibles d'être mises en œuvre par une ou plusieurs divisions pendant une courte durée, qui	<b>Actions de maintien :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter des informations et analyses pour étayer les travaux et les notes d'orientation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et, de concert avec les organisations membres du CORP, faciliter la présentation d'une position concertée pour le Pacifique lors des négociations internationales relatives aux objectifs d'atténuation, aux engagements et à une transition juste.</li> </ul>	

peuvent évoluer pendant la période d'application du Programme phare ; elles se répartissent en trois catégories : actions de maintien (capacités existantes), actions d'intensification (expansion des capacités existantes) et actions de développement (acquisition ou mise en place de nouvelles capacités en réponse à la demande des membres))

- Fournir des modèles de données et des outils de communication efficaces et pratiques pour permettre aux États et Territoires insulaires océaniques de plaider pour l'adoption de mesures d'atténuation et pour une transition juste au niveau national, régional et international.
- Collaborer avec les pays membres à l'intégration de mesures d'atténuation et d'une transition juste dans les politiques et plans nationaux pertinents.
- Répertorier et décrire les puits de carbone potentiels et formuler des avis sur les marchés du carbone, en tirant les enseignements d'initiatives telles que le dispositif REDD+ et les marchés verts.
- Mesurer, notifier et vérifier régulièrement les émissions de GES pour évaluer les progrès accomplis au regard des initiatives d'atténuation et garantir la responsabilité.
- Renforcer les capacités des pays membres pour le suivi des conséquences du changement climatique dans tous les secteurs d'intervention de la CPS.
- Appuyer la gestion des connaissances et une communication ciblée sur les énergies propres auprès du Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables (GN-SEC).

**Actions d'intensification :**

- Renforcer la Plateforme des CDN dans le Pacifique et toutes les divisions travaillant sur différents aspects de la production d'énergie pour garantir l'efficacité de l'assistance technique et l'aligner sur les possibilités de financement climatique, tout en mobilisant des ressources permettant aux États et Territoires insulaires océaniques d'honorer leurs engagements au titre des CDN.
- Renforcer les capacités techniques pour intensifier la transition vers les énergies renouvelables à des coûts abordables et mettre en œuvre des solutions d'efficacité énergétique conformément aux CDN des États et Territoires insulaires océaniques.
- Collaborer avec les organisations membres du CORP et les pays membres pour améliorer l'élaboration des lois, politiques et plans nationaux dans les États et Territoires insulaires océaniques, en intégrant l'égalité de genre et l'inclusion sociale.
- Œuvrer à l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux du carbone ou créer un marché régional du carbone, en prenant en compte le carbone bleu.
- Collaborer avec les partenaires régionaux pour établir une norme applicable à l'échelle du Pacifique, de sorte à garantir un suivi systématique dans la région et l'agrégation des données à un niveau de granularité pertinent.
- Promouvoir l'adoption et le développement à plus grande échelle de technologies sur mesure pour le Pacifique, en s'inspirant de l'ingéniosité océanique pour mettre en œuvre des solutions à faible technicité fondées sur l'expérience insulaire.
- Développer à plus grande échelle l'élaboration de projets et de programmes d'atténuation dans le Pacifique, pour des secteurs tels que l'énergie, les transports, l'eau, l'agriculture, les ressources océaniques, l'utilisation des terres, le bâti, l'industrie et la gestion des déchets.

	<p><b>Actions de développement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Procéder aux vérifications d'usage (diligence requise) pour les technologies à croissance rapide permettant de réduire les émissions de GES et émettre des avis sur le financement de la mise à l'essai de prototypes et la gestion des risques.</li><li>• Mener des études et émettre des avis sur les nouvelles approches de géoingénierie et leurs applications potentielles dans la région Pacifique.</li><li>• Apporter des conseils et un soutien en vue de l'utilisation des systèmes aquacoles, forestiers et agricoles pour le piégeage du dioxyde de carbone.</li></ul>	
--	--	--



<b>PERTES ET PRÉJUDICES, ET SÉCURITÉ CLIMATIQUE</b>		<b>Secteurs et disciplines de la CPS</b>
<b>Effets escomptés d'ici à 2031</b>	Les États et Territoires insulaires océaniques bénéficient d'un soutien et d'activités de renforcement des capacités efficaces en vue du traitement, de la réduction et de la prévention des pertes et préjudices liés au changement climatique, en particulier dans les domaines relevant du mandat de la CPS	Sécurité climatique, mobilité climatique, financement climatique, statistique, micro-qualifications, gestion des risques de catastrophe, agriculture et agroforesterie, biodiversité, pêches, droits de la personne, géosciences (limites maritimes)
<b>Domaines d'intervention clés</b> (domaines thématiques, programmes et priorités stratégiques définis pour cette dimension, dans le but de préserver la pertinence du Programme phare pendant toute sa durée de mise en œuvre, d'intégrer les contributions des différents services, programmes et divisions de l'Organisation, et de préciser l'avantage comparatif dont dispose la CPS au niveau régional)	<p>A. Appuyer les actions de plaidoyer des États et Territoires insulaires océaniques en faveur de la reconnaissance internationale des pertes et préjudices (économiques et non économiques) subis par la région Pacifique et des recours possibles (Plaidoyer, stratégie et leadership).</p> <p>B. Produire et diffuser des données et informations scientifiques améliorées pour faire mieux comprendre les pertes et préjudices économiques et non économiques propres au Pacifique dans les secteurs où la CPS est bien placée pour apporter son soutien (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).</p> <p>C. Appuyer la mobilisation de financements et d'appuis, ainsi que l'accès à ces derniers, concernant la question des pertes et préjudices (économiques et non économiques) liés au changement climatique, tels que définis par les États et Territoires insulaires océaniques (Mobilisation de ressources et collaboration).</p> <p>D. Mettre en place un système solide de suivi-évaluation afin d'assurer la mesure, le suivi et la notification précis des pertes et préjudices économiques et non économiques liés au changement climatique dans les secteurs clés et au regard des impacts clés (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).</p> <p>E. Élaborer des moyens efficaces pour communiquer sur les pertes et préjudices propres au Pacifique et sur les bénéfices que produisent les mesures pour la résilience et l'adaptation à l'appui de la réduction des pertes et préjudices (Plaidoyer, stratégie et leadership).</p>	
<b>Actions collectives</b> (initiatives particulières susceptibles d'être mises en œuvre par une ou plusieurs divisions pendant une courte durée, qui peuvent évoluer pendant la période d'application du Programme phare ; elles se répartissent en trois catégories : actions de maintien (capacités	<b>Actions de maintien :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les initiatives nationales et régionales visant à cerner et à préciser les fondements juridiques et les éléments des instruments relatifs aux droits de la personne permettant d'étayer les demandes de réparation des pertes et préjudices.</li> <li>• Plaider pour la protection des droits, des valeurs culturelles, du patrimoine et des savoirs traditionnels des peuples du Pacifique dans les protocoles internationaux et régionaux relatifs au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe.</li> <li>• Appuyer les initiatives régionales et internationales visant à garantir la sécurité et la stabilité juridiques des zones et limites maritimes.</li> </ul>	

existantes), actions d'intensification (expansion des capacités existantes) et actions de développement (acquisition ou mise en place de nouvelles capacités en réponse à la demande des membres))

- Appuyer la pérennisation des capacités en matière d'extraction et d'analyse de données sur la question des pertes et préjudices dans la région, au travers de moyens scientifiques partagés, tels que le CePaCT, la PMSB et la Plateforme de données océaniques.

#### **Actions d'intensification :**

- Créer des supports et des outils de communication efficaces et à fort impact pour influencer sur le changement, la compréhension et la prise de décision au profit et aux côtés des principales parties prenantes concernant la question des pertes et préjudices liés au changement climatique.
- Créer des outils de connaissance efficaces sur la base d'éléments probants et d'exemples afin de préciser les points de basculement uniques de l'adaptation dans le Pacifique, dont le franchissement entraînera des pertes et préjudices (par exemple, modélisation en trois dimensions des inondations).
- Recueillir et diffuser des données factuelles sur les pertes et préjudices économiques et non économiques dans le Pacifique, notamment sur le recul des cultures vivrières, des essences d'arbres et des services écosystémiques, l'érosion côtière, le déclin des stocks de poissons et des autres ressources biologiques marines, et les effets sur la santé et le patrimoine culturel des populations.
  - Intégrer les évaluations des pertes et préjudices non économiques dans diverses méthodes, dont les évaluations des besoins après une catastrophe, en recourant aux systèmes d'information géographique (SIG) et aux outils KoBoToolbox sur site pour la prise en compte des données sociales.
  - Appuyer l'inclusion des données relatives aux pertes et préjudices non économiques dans les recensements nationaux.
  - Quantifier le montant des pertes et préjudices dans les États et Territoires insulaires océaniques grâce à l'intégration de statistiques améliorées sur le Pacifique dans les systèmes de comptabilité économique et environnementale (SCEE).
  - Élaborer une stratégie pour remédier aux pertes et préjudices causés par le changement climatique dans le secteur des pêches.
  - Soutenir les demandes d'assistance scientifique et technique des États et Territoires insulaires océaniques pour étayer les futures réclamations.

#### **Actions de développement :**

- Définir des mesures de réponse appropriées et des possibilités d'investissement en amont pour contribuer à prévenir ou à réduire les pertes et préjudices en travaillant avec les communautés, en intégrant les pratiques culturelles traditionnelles durables et en mettant l'accent sur la conservation de l'environnement et de la biodiversité.
  - Définir des approches stratégiques et des activités de formation pour limiter les pressions et assurer une gestion durable des ressources halieutiques côtières.
  - Apporter un appui scientifique et technique aux communautés, aux ONG et aux organisations de la société civile (OSC) pour qu'elles participent plus efficacement aux activités relatives aux

	<p>pertes et préjudices, de la planification à la mise en œuvre, en passant par la concertation sur les politiques.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Intensifier la collaboration des communautés avec les médias et d'autres acteurs de la communication pour améliorer la sensibilisation et susciter des appuis sur la question des pertes et préjudices.</li><li>○ Élaborer une approche conjointe pour la formation à la communication médiatique sur les pertes et préjudices liés au changement climatique, de concert avec le PROE, le système des Nations Unies et d'autres organisations.</li><li>○ Resserrer les liens de partenariat avec le CORP, le système des Nations Unies et d'autres organisations dans le cadre des chantiers actuels et à venir sur les pertes et préjudices.</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>● Plaider pour l'élaboration d'une stratégie régionale pour les déplacés climatiques, en conduisant notamment des études sur la violence domestique après une catastrophe et les besoins de soins de santé des personnes déplacées, conformément aux principes et aux objectifs du cadre pour la mobilité humaine.</li><li>● Recenser les populations les plus vulnérables face aux pertes et préjudices – notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les membres de la communauté LGBTQI – à l'aide de données factuelles et d'études, en particulier des études de suivi des conséquences du changement climatique au niveau des ménages, pour formuler des solutions ciblées.</li></ul>	
--	---	--

<b>FINANCEMENT CLIMATIQUE</b>		<b>Secteurs et disciplines de la CPS</b>
<b>Effets escomptés d'ici à 2031</b>	Les États et Territoires insulaires océaniques ont concrètement accès à des financements climatiques sensiblement accrus et les utilisent efficacement pour réaliser leurs objectifs prioritaires et leurs engagements concernant le changement climatique à tous les niveaux.	Toutes les divisions : mobilisation de ressources, renforcement des capacités, accréditation, élaboration de projets, données et statistique
<b>Domaines d'intervention clés</b> (domaines thématiques, programmes et priorités stratégiques définis pour cette dimension, dans le but de préserver la pertinence du Programme phare pendant toute sa durée de mise en œuvre, d'intégrer les contributions des différents services, programmes et divisions de l'Organisation, et de préciser l'avantage comparatif dont dispose la CPS au niveau régional)	<p>A. Appuyer les efforts consentis par les membres pour accroître les financements climatiques au niveau mondial et garantir leur allocation équitable aux États et Territoires insulaires océaniques, notamment en promouvant des modalités de mobilisation et de rapport adaptées au Pacifique (Plaidoyer, stratégie et leadership).</p> <p>B. Renforcer et compléter les capacités des États et Territoires insulaires océaniques concernant l'accès aux financements climatiques accordés par les fonds mondiaux pour le climat, ainsi que les bailleurs multilatéraux et bilatéraux, et d'autres sources de financement climatique, l'utilisation de ces financements et l'établissement de rapports y afférents, selon que de besoin (Plaidoyer, stratégie et leadership).</p> <p>C. Encourager le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les États et Territoires insulaires océaniques et d'autres parties prenantes pour faire mieux comprendre l'éventail de solutions de financement climatique et les modalités d'exécution les plus utiles à notre région (Plaidoyer, stratégie et leadership).</p> <p>D. Renforcer le corpus de preuves pour mobiliser des financements additionnels pour le climat au profit des États et Territoires insulaires océaniques et faire en sorte que les fonds soient affectés là où les besoins sont les plus pressants, en produisant et en diffusant des données et informations scientifiques précises (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).</p> <p>E. Mettre en place un système de suivi-évaluation simplifié et transparent pour assurer le suivi périodique de l'allocation et de l'utilisation des financements climatiques et en faire rapport de manière plus systématique (Science, information et savoirs / MNV / suivi et évaluation).</p> <p>F. Collaborer avec des entités accréditées au niveau régional auprès des fonds multilatéraux pour le climat, tels que le FVC, le Fonds pour l'adaptation et le FEM, pour accroître la possibilité pour les États et Territoires insulaires océaniques de mobiliser des financements climatiques, de réduire les doubles emplois et d'assurer une programmation cohérente (Mobilisation de ressources et collaboration).</p> <p>G. Mettre à profit le statut de la CPS en tant qu'entité accréditée auprès des fonds multilatéraux et un éventail de partenariats pour mobiliser des financements pour la lutte contre les conséquences du changement climatique dans la région (Mobilisation de ressources et collaboration).</p>	
<b>Actions collectives</b> (initiatives particulières susceptibles d'être	<b>Actions de maintien :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'élaboration de notes d'orientation sur les PEID du Pacifique et leur présentation dans différents espaces de discussion, tels que les Conférences des Parties à la CNUCC (COP), les sommets de haut niveau, les enceintes régionales et les discussions bilatérales, pour mettre en avant les défis et besoins</li> </ul>	

mises en œuvre par une ou plusieurs divisions pendant une courte durée, qui peuvent évoluer pendant la période d'application du Programme phare ; elles se répartissent en trois catégories : actions de maintien (capacités existantes), actions d'intensification (expansion des capacités existantes) et actions de développement (acquisition ou mise en place de nouvelles capacités en réponse à la demande des membres))

uniques des États et Territoires insulaires océaniques et plaider pour un accès simplifié et renforcé aux financements climatiques.

- Plaider auprès des partenaires pour faire en sorte que les engagements en faveur des financements climatiques et les modalités connexes, déjà en place et à venir, prennent en compte les besoins propres à la région dans le domaine du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

#### **Actions d'intensification :**

- Appuyer et former les États et Territoires insulaires océaniques et les parties prenantes pertinentes pour assurer une meilleure adéquation entre les modalités de conception et de mise en œuvre des projets et les critères des bailleurs de fonds.
- Étendre à plus grande échelle les réserves de projets sur le changement climatique au bénéfice des États et Territoires insulaires océaniques et à destination des fonds mondiaux pour le climat, notamment le FVC et le Fonds pour l'adaptation, en mettant l'accent sur des calendriers accélérés de conception, des volumes accrus de financements approuvés et de solides capacités de mise en œuvre.
- Collaborer avec les organisations membres du CORP, les pays membres, les acteurs non étatiques et le secteur privé pour renforcer le corpus de preuves disponibles sur les besoins et possibilités de financements climatiques des États et Territoires insulaires océaniques.
  - Travailler de concert avec les membres à l'analyse et à la consolidation des besoins de financement climatique du Pacifique, pour éclairer les débats de la COP sur un nouvel objectif collectif chiffré pour les financements climatiques après 2025.
  - Se coordonner avec les organisations membres du CORP et d'autres partenaires en vue de l'élaboration d'un catalogue d'actions climatiques et de possibilités de financements climatiques.
- Collaborer avec les parties prenantes pertinentes à la mobilisation de financements innovants et privés pour l'action climatique.
- Évaluer de manière systématique les mécanismes et sources internationaux de financement pour le climat et conseiller les États et Territoires insulaires océaniques à cet égard, en mettant en évidence les solutions les plus adaptées au financement de l'action climatique dans les domaines de compétence technique de la CPS.
- Mesurer, notifier et vérifier de manière systématique l'utilisation des financements climatiques, en renforçant la transparence, la responsabilité et la mesurabilité de l'impact au bénéfice des États et Territoires insulaires océaniques.

#### **Actions de développement :**

- Appuyer la réalisation concrète des objectifs prioritaires de la région en ce qui concerne les financements climatiques, tels qu'énoncés dans le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050.
- Explorer la possibilité de faire appel à l'agriculture régénératrice et à l'échange de crédits carbone forestier pour renforcer les stratégies de financement climatique dans la région.
- Personnaliser les valeurs de référence pour l'établissement des rapports sur l'utilisation des financements climatiques, en utilisant des cibles, des paramètres et des résolutions recentrés sur le Pacifique.

- |  |   |  |
|--|---|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Travailler avec les membres et les organisations membres du CORP à l'établissement d'une modalité d'action sur les pertes et préjudices, à l'appui de l'efficacité de la mise en œuvre.</li></ul> |  |
|--|---|--|

### 3.4. Hypothèses fondamentales

La théorie du changement du Programme phare se fonde sur plusieurs hypothèses fondamentales qui devront être testées au fil de l'eau :

**Engagement politique :** Les États et Territoires insulaires océaniques ont la volonté politique requise pour mettre en œuvre équitablement leurs engagements pour le climat, notamment ceux énoncés dans les PNA et les CDN. Les membres continueront de se montrer réceptifs et d'accorder de la valeur aux services et au soutien de la CPS.

**Coopération avec les parties prenantes :** Toutes les parties prenantes clés – englobant les communautés locales, les instances gouvernementales, les ONG et les entités régionales et internationales – participeront activement à la réponse climatique et la soutiendront.

**Accessibilité des financements climatiques :** Les bailleurs de financements climatiques sont disposés à accroître les fonds destinés aux États et Territoires insulaires océaniques et se montrent ouverts à la simplification des modalités d'accès, d'utilisation et de rapport.

**Capacité de programmation intégrée de la CPS :** La CPS dispose des capacités et des systèmes nécessaires pour basculer de projets isolés à une approche de programmation élargie (mise en place de systèmes, processus et protocoles plus clairs pour un partage de l'information efficient entre secteurs). La CPS est apte à gérer et à utiliser efficacement les financements destinés au Programme phare.

**Capacité des États et Territoires insulaires océaniques :** Les États et Territoires insulaires océaniques soit possèdent soit sont à même de développer les compétences techniques requises pour une bonne compréhension, planification et gestion des conséquences du changement climatique. On notera en particulier les risques de fuite des cerveaux vers les États-Unis, l'Australie et d'autres pays. Si rien n'est fait pour y remédier, le déficit de compétences qui en découlera au cours de la prochaine décennie pourrait faire obstacle à l'adaptation à court terme et à la réalisation d'autres effets escomptés.

## 4. Approches de mise en œuvre

Le Programme phare appliquera des modalités de mise en œuvre propres à transformer la façon dont la CPS réalise ses effets escomptés et contribue au septième axe prioritaire – Efficacité institutionnelle transformatrice – de son Plan stratégique. Ces approches permettront d'atteindre les effets escomptés décrits dans le tableau 3 et sont détaillées plus avant ci-dessous.

**Tableau 3. Objectif de mise en œuvre et effets escomptés concernant l'exécution du Programme phare**

<b>Objectif</b>	Conforter le rôle de la CPS en tant que partenaire régional de confiance pour les pays membres, les organisations membres du CORP, les bailleurs de fonds et les autres partenaires clés à l'appui des priorités pour le climat et des objectifs de développement durable de la région Pacifique, et son rôle en tant qu'acteur central de la mise en œuvre de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.			
<b>Effets escomptés à long terme concernant l'exécution du Programme phare (8 ans – horizon 2031)</b>	<b>Intégration et coordination</b>	<b>Renforcement des capacités</b>	<b>Innovation, agilité et adaptabilité</b>	<b>Mobilisation de ressources</b>
	Meilleure valorisation des ressources intégrées et coordonnées de la CPS – à l'échelle de l'Organisation, de concert avec les organisations membres du CORP et avec d'autres partenaires.	Capacités renforcées à l'échelle de la CPS pour l'action climatique et l'offre de services facilitateurs.  Capacités renforcées pour l'action climatique dans la région, notamment parmi les professionnels océaniques du climat en début et en milieu de carrière.	Travail intersectoriel intégré et bien dimensionné, et innovations susceptibles de répondre à l'urgence climatique.	Architecture renforcée de financement climatique pour la CPS, adossée à un maillage efficace au sein de l'architecture régionale élargie, ainsi qu'à un cadre efficace et responsable de financement pour le climat permettant de mobiliser des fonds et des ressources pour le climat auprès d'un large éventail de sources.

### 4.1. Intégration et coordination

Le Programme phare a vocation à favoriser le renforcement de la coordination, de la collaboration et de l'intégration de l'action climatique menée au sein de la CPS, dans le but d'assurer une offre de capacités et de services plus complète et visible à l'appui des pays membres. Une définition plus claire des capacités, des prestations de services et de l'impact devrait également promouvoir une plus grande collaboration avec les acteurs extérieurs et un soutien concerté au sein de l'architecture régionale dans son ensemble pour le secteur du climat, conformément aux ambitions de la Stratégie 2050. La CPS prévoit d'intégrer sans couture ses ressources clés, notamment ses capacités, initiatives, projets, financements et moyens humains dans les secteurs scientifiques et techniques, selon une approche programme globale. Pour ce faire, la CPS s'emploiera à :

- renforcer l'apprentissage et la collaboration interdisciplinaires entre les agents de la CPS. Ainsi, elle concevra des actions climatiques intersectorielles, constituera des communautés de pratique et utilisera de manière stratégique ses systèmes opérationnels pour appuyer la collaboration entre les divisions et les programmes ;
- faire usage des preuves issues des données et informations générées, en particulier pour ce qui concerne l'adaptation et le renforcement de la résilience, l'atténuation et la transition juste, ainsi que la question des pertes et préjudices, afin d'orienter la conception des programmes et la mobilisation de financements climatiques au profit des membres. Cela passera par un partage efficace de l'information entre les différents programmes et initiatives dans le cadre du Programme phare ;
- resserrer sa coordination avec la famille du CORP, l'architecture régionale dans son ensemble et d'autres partenaires clés, pour garantir l'adoption d'une approche intégrée cohérente.



## 4.2. Renforcement des capacités

Le Programme phare développera à plus grande échelle les capacités, les outils et les systèmes de la CPS pour positionner l'Organisation sur une trajectoire d'action climatique plus complète, rapide et durable. Pour ce faire, elle mettra notamment en place les actions suivantes :

- Favoriser l'avancement professionnel des agents de la CPS, notamment pour les Océaniens, le Programme phare pouvant faire office d'incubateur de talents ;
- Soutenir une cohorte de professionnels du changement climatique dans tous les secteurs d'intervention de la CPS, en mettant l'accent sur les qualifications formelles, plutôt que sur les formations par projet ;
- Faciliter le partage des connaissances et de l'expérience grâce à des communautés de pratique (en lien avec l'intégration et la coordination) ;
- Créer de nouveaux produits régionaux et continuer d'améliorer ceux qui existent ;
- Nouer de nouveaux partenariats stratégiques et cultiver ou renforcer ceux déjà en place.

## 4.3. Innovation, agilité et adaptabilité

Le Programme phare a vocation à intensifier le travail intersectoriel intégré et à développer des innovations susceptibles de répondre à la crise complexe du changement climatique. À ce titre, il promouvra notamment des activités permettant de :

- fédérer et libérer les capacités de la CPS dans tous les secteurs et disciplines ;
- favoriser l'agilité et l'adaptabilité face aux défis et possibilités nouveaux, de sorte que le Programme phare puisse répondre à l'évolution des besoins au fil de l'eau, sans que son action soit conditionnée par l'obligation de réaliser des produits par projet dans des délais restreints ;
- appuyer l'incubation d'actions climatiques susceptibles d'être transposées à plus grande échelle ;
- encourager les agents et partenaires de la CPS à prendre des risques et à saisir les occasions qui se présentent.

## 4.4. Mobilisation de ressources

Le Programme phare sur le changement climatique vise à exploiter et à attirer des financements plus souples pour le climat de sorte à répondre aux besoins de capacités actuels et grandissants dans ce domaine, et ce, pour tous les secteurs et domaines d'intervention relevant du mandat de la CPS. À ce titre, il délaissera progressivement les interventions par projet, qui sont de nature fragmentée, corrective et généralement non pérenne, et sont largement tributaires d'une APD limitée. Il s'orientera ainsi vers des investissements programmatiques rationalisés et durables, obtenus auprès de mécanismes de financement pour le climat. Le Programme phare assurera le positionnement stratégique des capacités collectives de la CPS et de son impact global pour réaliser des effets à long terme, en promouvant l'adoption d'une approche mieux coordonnée de l'investissement climatique en faveur d'une action durable pour le climat et d'un développement résilient.

Pour que le Programme phare soit une véritable plateforme d'investissement programmatique, il faudra intégrer les principaux rapports de résultats sur le changement climatique dans le Pacifique au sein de ses systèmes de suivi, évaluation et apprentissage (SEA) et de ses systèmes harmonisés de rapport. L'harmonisation et la réduction des coûts de transaction supportés par les États et Territoires insulaires océaniques sont déterminantes pour augmenter le taux d'absorption des financements climatiques, tout en tenant compte de leurs besoins urgents et de leurs contraintes de capacités.

Le système SEA du Programme phare sera aligné sur celui de la Stratégie 2050, ce qui garantira que l'investissement climatique au sein de la CPS contribue clairement à la mise en œuvre de cette dernière. Cette approche favorisera la croissance des capacités des divisions techniques, qui sera stimulée par la demande et les priorités des pays membres, et sera décorrélée des intérêts des bailleurs de fonds ou de la capacité des divisions à solliciter des ressources. Cela permettra de remédier à certaines difficultés dans l'allocation des ressources, notamment pour les cas où les divisions peinent à obtenir des financements pour l'action climatique.

Le Programme phare cherchera à établir un modèle autonome, mettant à profit les compétences de la CPS et sa capacité à rassembler pour mobiliser des financements additionnels pour le climat auprès de sources de financement climatique. Une stratégie concrète d'investissement et de mobilisation de ressources sera formulée et mise en œuvre pour garantir la pérennité et l'adaptabilité des capacités et investissements. Le

Programme phare permettra aussi à la CPS de plaider pour l'allocation de financements climatiques en faveur des pays membres et d'autres entités régionales et d'appuyer ce processus, en ayant une meilleure compréhension des domaines où l'Organisation possède un avantage comparatif et de ceux où d'autres parties prenantes jouent manifestement un rôle de chef de file en raison de leur champ de compétences et de leur mandat.

#### **4.5. Intégration de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale, de la culture et des droits de la personne**


L'approche retenue par la CPS pour l'intégration du genre et de l'inclusion sociale (personnes en situation de handicap, jeunes, personnes LGBTQI et autres groupes marginalisés), les droits de la personne et l'inclusion culturelle se raccroche à l'approche centrée sur l'humain, qui fait partie intégrante des garanties sociales prévues par la politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la CPS. L'approche centrée sur l'humain garantit l'application d'une démarche pérenne, participative et juste dans les travaux techniques et scientifiques du Programme phare.

Elle se décline sous trois formes : genre et inclusion sociale (GIS), droits de la personne et inclusion des cultures (du Pacifique). En appliquant l'approche centrée sur l'humain, le Programme phare s'attachera à favoriser l'appropriation des actions et des bénéfices au niveau national et communautaire, et à promouvoir l'égalité et l'inclusion grâce à la participation des partenaires à la conception, à la gouvernance et à la mise en œuvre. Les peuples étant étroitement reliés à leur culture et à leur environnement, les interventions reposeront sur une prise de décision participative et inclusive, garante de l'application des droits de la personne et des engagements en faveur de l'égalité de genre dans le travail mené et les objectifs fixés, du principe de responsabilité et de la non-discrimination, et de la mise en place d'un environnement porteur où les individus, dans toute leur diversité, ont les moyens d'agir. Les valeurs culturelles océaniques et les savoirs locaux et autochtones inspireront l'adoption de solutions et de processus. Dans la mise en œuvre des programmes, une démarche consciente de prise en compte du genre, de l'inclusion sociale, des droits de la personne et des considérations culturelles sera appliquée. Cela permettra d'accroître la participation des groupes marginalisés et d'étayer les actions et la gouvernance.

## 5. Incarnation des valeurs de la Communauté du Pacifique au travers du Programme phare

Les valeurs de la CPS<sup>17</sup> – respect, solidarité et réciprocité – constituent nos balises de navigation alors que nous faisons route vers le bien-être et la prospérité pour tous et donnons du sens à nos domaines d’intervention clés et actions collectives. Dans notre itinéraire commun au service de notre Pacifique bleu, nous adhérons aux valeurs décrites dans le tableau 4.

**Tableau 4. Attachement du Programme phare aux valeurs de la CPS**

<p><b>Enginkehlap   Faire preuve de générosité :</b> <i>Nous pourvoyons mutuellement à nos besoins. Ensemble, nous œuvrons pour accomplir notre mission commune en attachant de la valeur à toutes les contributions.</i></p> 	<p>La réciprocité et la mise en valeur de chaque contribution orientent notre collaboration avec les pays membres, les organisations membres du CORP, les bailleurs, le secteur privé, la société civile, les instituts de recherche et de développement, les établissements d’enseignement et d’autres parties prenantes. Nous continuons d’investir du temps pour être à l’écoute des pays membres de la CPS, tirant parti du Programme phare pour mobiliser des ressources à l’appui de leurs besoins, et encourageant les bailleurs à s’acquitter de leurs obligations à l’égard des financements pour le climat. Dans nos interactions et nos actions de proximité avec nos pays membres et communautés, nous faisons systématiquement preuve de générosité, en partageant nos savoirs et nos ressources. Nous ne sommes pas seulement généreux avec nos ressources. Reconnaissance, renforcement positif et mentorat font aussi partie de notre approche, ce qui nous permet, par le biais d’un soutien indéfectible, d’enrichir notre collaboration au service des priorités de la région pour l’action climatique.</p> <p>Au sein du Programme phare, nous cultivons un environnement où tous les agents sont invités à s’exprimer ouvertement, que ce soit pour faire part de leurs doutes et inquiétudes ou pour partager leurs réussites et enseignements tirés. Notre culture nourrit nos comportements dans notre travail interdisciplinaire, en ce que nous défendons le travail de nos collègues, reconnaissons la diversité des niveaux de confort et de stress, donnons sans rien attendre en retour, démontrons notre gratitude et épousons la doctrine « écouter, faire le lien, apprendre ».</p>
<p><b>Kaitakitanga   Assumer le rôle de gardien :</b> <i>Nous assumons le rôle de gardien de notre Pacifique bleu. Notre histoire, nos savoirs et notre science renferment les solutions aux défis d’aujourd’hui.</i></p>	<p>Nous sommes collectivement les gardiens de notre Pacifique bleu, protégeant nos ressources naturelles pour renforcer la résilience face au changement climatique.</p> <p>À travers le mécanisme « Un seul CORP », nous mettons en lumière les défis uniques que doit relever le Pacifique en raison du changement climatique et plaidons pour la recherche de solutions et de financements ad hoc. Dans notre travail scientifique, nous cherchons à combiner la science et la modélisation scientifique modernes avec les savoirs et les pratiques traditionnels et autochtones. Nous tâchons de participer à l’avancement des technologies innovantes pour relever les défis du changement climatique, libérer l’ingéniosité insulaire au service de l’adaptation, et explorer des solutions d’atténuation ancrées dans des méthodes économes en ressources, traditionnelles et autochtones.</p>

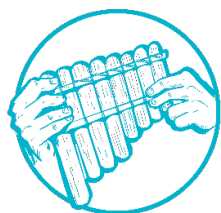
<sup>17</sup> Nos valeurs partagées mettent l’accent sur la connexion entre la langue et l’identité et soulignent la riche diversité linguistique des peuples du Pacifique. Les termes *Aroha* et *Kaitiakanga* ont des origines polynésiennes communes, l’expression *Gida Gaituvwa* nous vient de Pentecost à Vanuatu et le terme *Enginkehlap* est emprunté à l’État de Pohnpei (États fédérés de Micronésie).



Nous ambitionnons de conjuguer méthodes quantitatives et qualitatives (comme le storytelling et le talanoa), pour intégrer les savoirs traditionnels à l'ensemble de notre travail, y compris dans les dispositifs de MNV, à nos outils de connaissance et à nos produits de communication.

En favorisant, lorsque c'est faisable, la participation des jeunes aux projets, nous garantissons la transmission intergénérationnelle et le rajeunissement de nos initiatives, de sorte que notre rôle de gardien se perpétue à l'avenir.

**Gida Gaituvwa | Avancer dans l'unité :** *Nous avançons ensemble. Ne laissant personne de côté, nous exploitons la richesse intergénérationnelle de notre histoire et de notre culture.*



Nous ne laissons personne de côté. Ce principe sous-tend notre approche fondée sur les droits et notre engagement en faveur de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale, qui s'étend entre autres à l'accès à l'information sur le climat, à la participation des groupes vulnérables aux activités axées sur l'adaptation et les pertes et préjudices, et à la distribution équitable des bénéfices découlant de l'atténuation et de la mise en place d'une transition juste.

Nous collaborons avec les pays membres pour que l'action climatique de la CPS soit en adéquation avec leurs priorités. En travaillant avec nos partenaires et en établissant de nouvelles relations, nous exploitons la force de notre collectif au service des intérêts des pays membres. La coopération nouée par le Programme phare avec les communautés de pratique, dont MELnet, garantit l'application d'approches adaptées sur le plan culturel et pertinentes pour la région. Nos processus de gouvernance et de prise de décision encouragent l'inclusivité. Nous nous employons à élaborer des processus de travail et des systèmes qui favorisent la collaboration entre les divisions, les programmes et les équipes de projet.

Notre logique de décolonisation favorise le progrès de tous, s'appuyant sur des méthodes fondées sur les principes de la décolonisation et des méthodes participatives qui permettent aux communautés du Pacifique d'être de véritables acteurs et décideurs, et non de simples bénéficiaires. Nos initiatives sont conçues pour mobiliser dans toute la mesure possible des approches communautaires.

**Aroha | Prendre soin :** *Nous prenons soin les uns des autres. Le bien-être au sein de nos populations et lieux de vie est au cœur de nos efforts.*



Le Programme phare a érigé au rang de priorité le bien-être au sein de nos populations et lieux de vie, en s'engageant à communiquer clairement, en conscience et de manière respectueuse avec toutes les parties prenantes, dont les agents de la CPS, les partenaires et les communautés. Nos processus décisionnels ont une temporalité suffisamment longue pour garantir une réponse exhaustive et intègrent l'écoute active et la prise en compte de la diversité culturelle et de l'expertise locale.

Notre travail est centré sur l'humain, mettant l'accent sur le bien-être des personnes touchées par le changement climatique. Nous travaillons à la définition d'indicateurs concrets centrés sur l'humain pour évaluer l'impact de nos projets sur les parties prenantes. La politique de RSE de la CPS guide notre engagement en faveur de la protection de l'environnement, de pratiques durables et de l'utilisation de solutions fondées sur la nature.

Nos actions de plaidoyer sont axées sur la résilience climatique des plus vulnérables, favorisant une transition juste, la sécurité climatique et des financements climatiques équitables. Nous avons recours aux données, à la science et à

	la modélisation pour faire en sorte que nos mesures d'adaptation et d'atténuation bénéficient aux communautés les plus vulnérables et aux secteurs les plus touchés.
--	--

## 6. Modalités de gouvernance et de gestion

[Remarque : ces modalités provisoires sont à l'état de projet et doivent être validées par la direction exécutive de la CPS, la haute direction et l'équipe de direction du Programme phare.]

Le Programme phare sur le changement climatique, de même que les autres programmes phares, occupe une place intermédiaire entre la direction de la CPS et les divisions et programmes de l'Organisation. Ce positionnement n'a rien de hiérarchique ; il permet simplement au Programme phare d'intégrer et de relier les activités et capacités. Les divisions de la CPS demeurent le pôle de compétences et d'activités scientifiques et techniques de l'Organisation, et conservent leurs relations avec les pays membres. Le Programme phare offre un espace de convergence, où ces capacités sont fusionnées et mutualisées à travers la mise en œuvre de programmes et projets interconnectés. Dès lors qu'un programme mobilise des ressources au profit d'une assistance scientifique et technique supplémentaire, celles-ci seront allouées aux divisions, mais utilisées selon la doctrine « Une seule CPS ». Le cadre de planification décrivant la relation entre la planification des activités des divisions, les programmes phares et le Plan stratégique de la CPS est représenté à la figure 1.

**Figure 1. Place du Programme phare dans le cadre de planification de la CPS**



Le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) est l'organe directeur de la CPS. Il se réunit chaque année et évalue la performance de l'Organisation. Par l'intermédiaire du Sous-comité du CRGA pour le Plan stratégique, les pays membres de la CPS participent activement à la définition de l'orientation de l'Organisation et de ses priorités. Le Sous-comité informe le CRGA de l'orientation stratégique de la CPS et veille à ce que cette dernière soit comptable de son action et de ses stratégies, en procédant chaque année à l'examen de son rapport de résultats. Il supervise les progrès accomplis par la CPS dans l'exécution du Plan stratégique et en fait rapport au CRGA. Le Sous-Comité du CRGA examinera minutieusement et approuvera la conception du Programme phare. Au cours de sa mise en œuvre, il lui tiendra lieu d'organe directeur.

Le Programme phare est conscient de la nécessité d'établir un cadre de gouvernance régional solide et de grande envergure pour améliorer l'harmonisation et la collaboration entre les différents secteurs et niveaux opérationnels au sein de la CPS et avec ses partenaires. Le tableau 5 illustre la structure de gouvernance à quatre niveaux du Programme phare et ses quatre types de partenaires.

**Tableau 5. Structure de gouvernance du Programme phare sur le changement climatique**

Niveau	CPS/ Programme phare	CORP/partenaires	Pays	OSC/ONG	Secteur privé
1	Groupe stratégique consultatif (direction générale de la CPS et directeurs)	Directeurs des organisations membres du CORP	Réunions du FIP/PROE, session du CRGA et Conférence de la Communauté du Pacifique	Association océanienne des organisations non gouvernementales (PIANGO)/ directeurs d'ONG	-
2	Groupe thématique des directeurs généraux adjoints et des directeurs	Directeurs généraux adjoints des organisations membres du CORP	CRGA, Sous-comité, Comité des représentants officiels du Forum	-	-
3	Groupes de travail	Groupes de travail techniques, groupes d'experts plurisectoriels	Ministères (portefeuilles sectoriels, tels que santé et agriculture), Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique (PCCR), Réunion pour la résilience dans le Pacifique (PRM)	Groupe de travail technique (Partenariat pour la résilience dans le Pacifique)	Groupes de travail techniques
4	Programmes et projets régionaux	Comités de pilotage des programmes/ projets	Mise en œuvre des plans sectoriels et nationaux	Mise en œuvre des actions	Mise en œuvre des actions

Les niveaux 1 et 2 de l'architecture ont une visée stratégique et sont axés sur l'orientation du Programme phare et la mobilisation de ressources, s'inscrivant dans une logique d'harmonisation avec les stratégies de niveau supérieur et facilitant la mutualisation des ressources financières et non financières.

Le niveau 3 se compose de groupes de travail techniques dont la mission se concentre sur des domaines fonctionnels et thématiques particuliers. Leur rôle est de promouvoir la collaboration, de partager leurs points de vue et d'assurer une action concertée à l'échelle du Programme phare.

Le niveau 4 renvoie aux programmes et projets menés dans les différentes divisions, qui alimentent de manière cruciale les initiatives du Programme phare par l'intermédiaire de leurs comités de pilotage respectifs.

Les principaux domaines d'interaction sont notamment les suivants :

- Organisations membres du CORP et partenaires : former des synergies et veiller à s'inscrire en cohérence avec les initiatives et partenariats du CORP.
- Pays membres : faire participer les instances gouvernementales pour que les initiatives du Programme phare soient en adéquation avec les politiques et les objectifs nationaux.
- OSC/ONG : nouer des partenariats avec les OSC et les ONG pour explorer les perspectives et mobiliser des actions à la base.
- Secteur privé : collaborer avec le secteur privé pour exploiter des solutions innovantes, évolutives et durables.

Dans le cadre des travaux d'instances établies, telles que le CRGA et la Conférence de la Communauté du Pacifique, et des réunions tenues avec les directeurs des organisations membres du CORP, le Programme phare veille à ce que les membres de la CPS soient tenus informés de l'évolution du secteur. Dans ces instances, il peut aussi présenter l'important travail mené au sein de la CPS. Grâce au mécanisme « Un seul

CORP », le Programme phare peut capitaliser sur les processus existants et s'assurer que l'action qu'il mène, les enseignements qu'il tire et les mesures d'adaptation qu'il adopte sont en adéquation avec les cadres stratégiques et de gouvernance au niveau régional.

On trouvera à l'annexe 7 la liste des grandes manifestations incluses dans le dispositif de veille du Programme phare. Il s'assure ainsi que la CPS recueille des informations sur les ambitions régionales et les besoins des pays, et qu'il dispose d'une vitrine pour présenter son action.

## 7. Suivi, évaluation, apprentissage et rapports

Le système de suivi, évaluation et apprentissage (SEA) du Programme phare, qui comprend un plan SEA complet et un cadre de résultats affiné, sera élaboré sur la base du concept final du Programme phare, lequel doit être approuvé par les membres d'ici à la mi-2024. Il s'inscrira dans le prolongement du Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 et de son système SEA. Le système SEA du Programme phare sera intégré aux modalités d'exécution du Plan stratégique 2022–2031 de la CPS, sous les auspices de la politique Planification, évaluation, responsabilité, réflexion et amélioration continue (PEARL) de l'Organisation. Il incarnera les principes suivants :

- Harmonisation et cohérence : avec la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 (et son Plan de mise en œuvre), le Cadre de résultats stratégiques de la CPS, les cadres de résultats des divisions, les cadres de résultats des autres programmes phares et les exigences des partenaires du développement en matière de présentation des résultats.
- Impact collectif : évaluation de la mesure dans laquelle une approche mieux coordonnée et intégrée aboutit à des effets et impacts renforcés au profit des membres de la CPS et de la région.
- Responsabilité : appui à la reddition de comptes et à la communication claire des résultats aux pays membres et aux partenaires du développement de la CPS, mettant cette dernière au défi de déterminer si le Programme phare change la donne dans la région, dans quelles circonstances et de quelle manière.
- Apprentissage, innovation et gestion adaptative : centrés sur la gestion adaptative et la promotion de l'apprentissage et de la réciprocité au sein de la CPS et dans les relations avec les partenaires.
- Approches pilotées par le Pacifique et expertise scientifique mondiale : dans la mesure du possible, le Programme phare mettra en application des approches SEA propres au Pacifique, notamment en privilégiant des approches culturellement adaptées et en mettant en avant les savoirs traditionnels et autochtones et, lorsque c'est faisable, en les combinant aux normes SEA en vigueur au niveau régional et international.

Le suivi sera assuré au regard du Cadre de résultats du Programme phare (voir le projet de cadre de résultats à l'annexe 5). Les résultats des divisions seront consignés dans leurs rapports de résultats respectifs, qui alimenteront le Cadre de résultats global du Programme phare et le Rapport de résultats de la CPS. Le La Conseiller·ère SEA et le·la Responsable du Programme phare se chargeront de la gestion courante de ce processus, en coordination avec l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue (SPL) de la CPS. Ils collaboreront étroitement avec la Division statistique pour le développement de la CPS afin que les ensembles de données nationaux et régionaux puissent être utilisés pour suivre en contexte la contribution de la CPS au changement.

En outre, le Programme phare formulera et appliquera des plans de travail annuels. Le suivi de la mise en œuvre et la présentation des résultats seront assurés à une fréquence semestrielle, dans le cadre des processus internes de la CPS. Cette évaluation périodique contribuera à la présentation des résultats de la CPS à mi-année et de ses résultats annuels et enrichira les exercices de réflexion annuels du Programme phare, qui se tiendront en parallèle de l'atelier annuel sur l'amélioration continue et les résultats de la CPS.

L'Organisation s'engage à préserver la pertinence et l'efficacité du Programme phare. Des évaluations et examens seront effectués conformément au plan SEA du Programme phare et en fonction des besoins. Il peut s'agir de l'évaluation à mi-parcours du Programme phare dans sa quatrième année, d'examens d'initiatives particulières ou d'examens thématiques. Un budget sera alloué aux évaluations. Il est prévu que les évaluations du Programme phare dressent la synthèse des résultats d'autres évaluations de la CPS axées sur la résilience et l'action climatique et prennent en compte les résultats issus d'ensembles de données régionaux, en plus de la collecte de données primaires.



Les mécanismes régionaux seront structurés de sorte à garantir une communication exhaustive et transparente avec l'ensemble des parties prenantes :

- Pays membres : Un rapport annuel sera présenté aux membres dans le cadre du processus établi de présentation des résultats de la CPS.
- Bailleurs : Les rapports adressés aux bailleurs concernant l'utilisation de l'investissement d'ancrage et des financements additionnels pour le Programme phare seront établis conformément aux spécifications et exigences convenues, tout en favorisant la mise en cohérence et la coordination avec les autres processus de rapport.
- Rapports internes : Une approche de coordination interne sera appliquée pour faire en sorte que les divisions, programmes et projets intégrés au Programme phare fassent un point régulier sur leurs activités et résultats. On privilégiera une approche « allégée », mettant potentiellement à profit les systèmes de tableaux de bord pour générer des rapports mensuels rationalisés.

## 8. Gestion des risques

Le Programme phare a adopté une approche stratégique, systématique et proportionnée de la gestion des risques. On trouvera à l'annexe 6 le Cadre de gestion des risques, qui répertorie les risques mis en évidence durant la phase de conception. Le Programme phare veillera à actualiser et à réexaminer en continu le Cadre de sorte à prendre en compte les nouveaux risques et à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place. Au besoin, des modifications seront apportées au Cadre afin d'en préserver la pertinence et l'efficacité en tant qu'outil de gestion des risques.

La gestion des risques incombe en premier ressort à la direction du Programme phare, épaulée par le·la Conseiller·ère SEA du Programme phare et les directeurs des programmes et projets qui y sont intégrés.

Une communication transparente sur les risques et les stratégies d'atténuation correspondantes sera instaurée au profit de toutes les parties prenantes pertinentes. Sont notamment concernés les agents du Programme phare, l'équipe plus large de la CPS et les partenaires du développement, qui seront informés par le biais de rapports réguliers.